

DEUXIEME PARTIE

EVOLUTION HISTORIQUE

LES ORIGINES HISTORIQUES d'ANTONY

Tous les auteurs qui se sont intéressés aux origines d'Antony s'accordent pour lui donner une origine gallo-romaine. Il se présente dans les plus anciens documents sous la forme " Antoniacum ", et c'est une loi de la philologie française que cette désinence " acum " signifie terre, possession du personnage qu'indique la première partie du nom. Antoniacum équivaut donc à " Domaine possédé par Antonius ", un gallo-romain fixé là sans doute au II^{ème} ou IV^{ème} siècle de notre ère (30).

Quel pouvait être ce domaine ? La villa gallo-romaine, ou domaine rural est une multiciplité d'éléments distincts : une partie est réservée au maître, avec la maison d'habitation et les bâtiments d'industrie rurale. Plus loin sont les jardins, le verger, le moulin, l'église. Au-delà, les terres occupées par les tenanciers de toutes conditions (31). Cet ensemble apparaît donc dispersé sur un territoire important et révèle un groupement déjà ancien.

La première mention historique du lieu date du 13 Janvier 829 dans un acte où Louis le Débonnaire confirme le partage que l'Abbé Hilduin vient de faire des biens de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris. Cet acte renferme l'énumération des " Villae " assignées pour l'entretien des vêtements des religieux et les autres nécessités de leur communauté : Antony et sa chapelle (Antoniacum cum ipsa capella) sont compris dans la dotation des religieux (32).

Tels sont les premiers renseignements historiques sur l'établissement du village d'Antony. C'est par l'étude des archéologues et historiens régionaux qui ont retrouvé de nombreuses traces antérieures de la vie humaine, que nous pouvons essayer de connaître comment s'est fondée la première hutte et la première agglomération d'Antony.

Recherches sur l'époque gallo-romaine :

La première réalisation du colonisateur romain fut l'aménagement et la construction de ces voies romaines destinées à faciliter la liaison entre les garnisons et villes principales de la Gaule nouvellement conquise.

Une courte partie de celle-ci a été mise à jour vers 1930 sur le plateau de Villejuif-Fresnes, ou plateau de Longboyau. MM. Panthier et Van Genep ont démontré que les communes de l'Hay-les-Roses, Fresnes, Wissous, situées sur ce plateau formaient l'ensemble d'un grand centre gallo-romain (33).

Les sources de Rungis ont été captées par les Romains et conduites par l'aqueduc d'Arcueil pour alimenter les Thermes de Lutèce.

M. Claude Seignolle (34) a mis à jour sur Chatenay une importante " Mansio " gallo-romaine, puis un caniveau bétonné de cette maison, où il recueillit de nombreuses poteries, notamment du 2eme siècle. Des ouvriers firent découvrir à proximité une cruche contenant 24 monnaies romaines des IIIeme et IVeme siècles de notre ère.

On retrouve également en différents endroits des poteries et tuiles gallo-romaines, ainsi que des emplacements des fabriques qui utilisaient la terre des plateaux, notamment à l'Hay et Châtenay, de chaque côté de la vallée et les plateaux environnants.

Notre région était donc parfaitement connue des conquérants romains.

La principale et la plus célèbre de leurs grandes voies est encore marquée dans Paris par le Petit-Pont et la rue Saint-Jacques. Au moyen âge les pèlerins allant en Espagne, à Saint-Jacques-de-Compostelle, l'utilisaient dans leur randonnée. C'est ici la Route Nationale 20, de Paris à Orléans, à Toulouse et en Espagne. C'était à l'époque romaine la route reliant Lutèce à Genabum (nom romain d'Orléans) et de là à tous les centres importants de la Gaule colonisée.

L'abbé Enjalvin (35) démontre que cette voie, qui au XVIeme siècle encore, traversait le Vieil Antony par la rue de l'Eglise, passait la Bièvre au Pont aux Anes, et escaladant le plateau se dirigeait en droite ligne vers Orléans. Il fixe sa largeur à trois mètres dans le village.

La carte d'Antony dressée en 1751 appelle encore ce tracé " l'ancienne voye d'Orléans ". Jusqu'en 1687 elle était pavée en raison de son importance. Il y existait trois ponceaux enjambant trois bras de la rivière. La vallée se resserre brusquement en cet endroit et change de direction vers l'Ouest. Il est donc nécessaire d'abandonner la vallée pour aller vers le Sud.

La valeur militaire de ce passage à gué s'entoure de précautions. La nécessité de contrôler ses abords sans s'en éloigner ne peut faire choisir un meilleur endroit de franchissement.

Lorsque les romains eurent construit leurs routes, ils établirent dans les bourgs et villages, de distance en distance, des chefs appelés tantôt Vicarii (chefs de bourgs)

tantôt viarii (chefs de route) qui étaient chargés de l'entretien et de la surveillance des chemins (36). On peut donc admettre qu'avant la traversée de la Bièvre, les conquérants ont établis à Antony cette Tour d'Argent, dont parlent nos historiens locaux (37).

Continuant en direction de Chartres, un embranchement de cette voie romaine continuait à suivre la vallée de Bièvre durant quelques kilomètres, puis la franchissait à son tour pour continuer vers les plateaux de Beauce.

La réalité historique des voies romaines et le passage de l'une d'elles à Antony sont confirmées par des traces nombreuses de constructions romaines et gallo-romaines. L'étymologie latine d'Antoniacum montre la vraisemblance du nom

On peut ainsi affirmer que dès l'occupation romaine Antony était un centre important de colonisation.

Tracé de la voie romaine :

La voie romaine passant dans le vieux village d'Antony a été déviée au XVIème siècle, pour franchir la Bièvre au Pont d'Antony et s'élever en pente douce vers le plateau. Ce nouveau tracé apparaît plus logique que celui de l'ancien Pont aux Anes (Moulin d'Antony).

On peut se demander si les romains ne l'avaient pas établi de cette façon pour profiter d'un passage existant sur la rivière et s'éviter la construction d'un important ouvrage d'art supplémentaire.

La nécessité militaire pouvait bien justifier ce tracé par le besoin de se garantir pendant le passage de l'eau en surveillant les hauteurs immédiatement voisines et aussi près que possible de ce point délicat, ainsi que l'établissement d'un réduit fortifié contre les attaques venant derrière soi, et ayant pu être cette Tour d'Argent sur laquelle nous avons trop peu de renseignements.

Il nous apparaît cependant que c'est l'existence d'une agglomération qui a déterminé le tracé romain en raison des avantages d'un endroit déjà connu et d'un passage établi, favorisant la construction rapide d'une route dont l'emploi devait être particulièrement urgent pour la surveillance d'une contrée récemment conquise et encore hostile au nouvel occupant.

Il faut également se rappeler que sous César, la Gaule comptait environ vingt millions d'habitants formant de nombreux villages, et que ces groupements étaient reliés entre eux par des pistes souvent cailloutées, exhausées dans les points bas ou creusées pour diminuer la pente des côtes trop abruptes (38).

Or Lutèce doit sa naissance au fait que l'île de la Cité facilitait le franchissement de la Seine à une route importante reliant le Nord et le Sud de la Gaule.

La route d'Orléans existait bien avant l'arrivée des romains et ceux-ci ne firent que suivre, avec quelques variantes peut-être, un tracé déjà ancien.

Recherches préhistoriques :

Il faut donc rechercher antérieurement les origines du hameau qui devait devenir le domaine gallo-romain d'Antonius.

Des habitats préhistoriques ont été situés par M. Seignolles (39) sur le plateau de Malabry, comme par M. Panthier à L'Hay et Chevilly sur le plateau opposé.

Notre région était donc connue de l'homme néolithique. Les traces de l'âge de pierre ont été retrouvées à différents endroits de Châtenay et de nos plateaux voisins. C'est au Petit-Clamart, de part et d'autre de la Route de Versailles (passant à Antony) que M. Seignolle a reconnu un atelier de ces outils de pierre, de l'époque néolithique, puis de l'époque campignienne. Ensuite les Gaulois et Gallo-Romains exploiteront le filon de cette terre facile à pétrir et solide à la cuisson.

Quelques céréales étaient cultivées sur le plateau, comme le prouvent les morceaux de meules à blé, en grès, à cuvette piquetée et polie, trouvés sur place. Des molettes, un broyeur à couleur de petite taille, complètent cet attirail de meunerie rudimentaire.

L'endroit semble avoir été en partie déboisé et mis en valeur par les néolithiques qui s'y fixèrent, ayant le nécessaire pour leur nourriture. Le sanglier leur procurait la chair. Un " fonds de cabane " on apporte la preuve sous forme de quelques dents de cet animal, mal conservées.

Les paléolithiques délaissèrent ces plateaux pour se grouper plus nombreux sur le plateau de Longboyau et les hauteurs de la Seine, à Chelles ou Champigny.

Il faut attendre l'époque campignienne pour constater l'installation provisoire des premiers néolithiques sur le plateau de Malabry.

Puis c'est un grand vide de plusieurs siècles sans occupations importantes. Avec la fin de cette civilisation de la pierre, plusieurs tribus nouvelles viennent se fixer. Sur ce plateau ce sont des travailleurs qui cultivent et fabriquent des instruments de pierre.

Les diverses tribus s'entendaient plus ou moins bien, et commerçaient entre elles. Les types d'outils préhistoriques du Grand-Pressigny (Indre et Loire), les grès de Montmorency et surtout de Fontainebleau, y ont été découverts. La série des percuteurs retrouvés est importante. L'âge de la pierre polie a laissé des traces nombreuses. Une série de ces objets précieux a été remise par M. Seignolles à la bibliothèque de Montrouge (40) .

Bien que ces renseignements ne concernent pas directement Antony, force est de constater que son territoire se trouve sur le chemin direct qui relie ces habitats au plateau de Longboyau, aux bords de la Seine, sur le chemin du Grand-Pressigny et de Fontainebleau, origines des objets retrouvés au Petit-Clamart, dans les Bois de Verrières, Petit-Clamart ou Petit-Bicêtre (origine du nom de Bièvre, notre rivière qui coule au bas de ce coteau). Or les hommes néolithiques n'ont eu le besoin de la traverser que lorsque son cours, ayant changé de direction est devenu perpendiculaire à leur route terrestre.

La minuscule vallée du ruisseau des Godets semble les guider directement au moulin actuel d'Antony et les divisions naturelles de la rivière en plusieurs bras à cet endroit facilitait singulièrement ce franchissement.

En l'absence de textes quelconques, il ne s'agit là que d'une hypothèse, mais nous croyons que c'est dans ce fait qu'il faut voir l'origine du hameau d'Antony. Peut-être existait-il d'autres habitats préhistoriques sur notre territoire ? Aucune découverte ne nous autorise à l'affirmer, mais il est bien certain qu'un gué devait exister à cet endroit pour franchir la rivière.

Mais avant la traversée il faut parfois attendre la fin d'une crue soudaine, dont la rivière est coutumière. Les voyageurs ont pu construire quelques abris, sommaires mais fort utiles, et c'est ainsi que naît spontanément une minuscule agglomération à la jonction de deux routes, voie terrestre de Malabry vers le plateau opposé, voie fluviale constituée par la Bièvre.

Peut-être ce hameau se trouvait-il quelque peu au-dessus de la rivière et à l'abri des inondations. Accroché sur le coteau bien exposé au midi, avec le ruisseau des Godets et les sources à proximité, on ne pouvait trouver meilleur emplacement pour y installer quelques habitations. La pêche dans la rivière et la chasse sur le plateau, fournissaient en abondance les denrées essentielles à la vie des habitants, et peut être des voyageurs qui parcouraient cette piste.

On retrouve aujourd'hui le tracé de cette première route dans la rue des Sources (ancienne voye des moulins) et son prolongement dans les terres de culture et de lotissement rue du Docteur Barié et Rue Camille Pelletan, puis vers le Bois de Verrières par le chemin rural n° 14, toujours en ligne droite.

Le fait que la route de Versailles actuelle ne fut construite que sous Louis XV ne peut que confirmer cette opinion.

Le développement du village - Période gallo-romaine -

C'est donc une cause économique qui a engendré la naissance du village d'Antony. Le besoin de relation entre les hommes fut la cause du tracé de ces pistes reliant les tribus entre elles. Le site d'Antony forme un point sensible où se groupent ces sentiers pour profiter d'un gué avant de se diriger dans toutes les directions.

Nous avons étudié les principales :

- la vallée de la Bièvre, voie de pénétration à l'intérieur du plateau de Beauce.

- la rivière elle-même, obstacle vers le Sud, qu'il faut franchir, ou suivre ^{vers} l'Ouest.

- la route d'Orléans, qui ne côtoyait la rivière que d'assez loin. Sa direction Nord-Sud lui fait quitter ici la vallée.

- la route de Chartres au contraire, suit de nouveau la rivière pendant quelques kilomètres. Elle s'embranché à Antony avec celle d'Orléans.

- la route des Plateaux enfin, route pré-historique qui franchit la rivière au même gué, par suite d'un changement de direction de celle-ci.

Tel nous apparaît Antony bien avant l'occupation romaine. Les quelques abris passagers des premiers hommes se sont transformés en habitation continue. La fonction du village est avant tout une fonction de relation. Il voit passer sur ses chemins nombre de voyageurs ou de guerriers, trafiquants, colporteurs ou autres, à qui il offre l'hospitalité. C'est un petit centre commercial.

Les huttes de paille ou de branchages sont déjà remplacées par des maisons plus solides. Autour des champs de culture et des tenanciers concourent à la production du sol et à l'alimentation générale.

L'invasion romaine trouvera Antony dans cet état.

La construction de la grande voie romaine, par amélioration très nette de celle déjà existante, l'embranchement vers Chartres également transformé, l'augmentation du trafic routier qui en résulte, ne peuvent que donner un nouvel essor à la partie commerciale du village, et par cela même au hameau tout entier.

La construction du réduit fortifié qu'est la Tour d'Argent donne également une allure plus guerrière, une animation plus grande, et les maisons se rapprochent de ces murs solides derrière lesquels on peut se sentir en sécurité s'il en est besoin.

Ainsi la période romaine aurait amplifié le développement sensible du village d'Antony. Pays agricole, certes, en raison de l'étendue de territoire déjà cultivé, mais centre commercial aussi, par suite du trafic de la grand'route. Ville de garnison peut-être. Autant d'éléments de croissance qui attribuent à ses maisons un champ d'installation au long du trafic routier, entre deux points d'attraction : le Pont, toujours important, la Tour ou forteresse, lieu de défense et demeure du viarii, du maître de la "villa".

La Tour d'Argent d'Antony :

Un grand nombre de documents prouvant qu'il existait autrefois une tour à Antony, et qu'elle portait le nom mystérieux de " Tour d'Argent ".

Il n'en reste pas aujourd'hui la moindre trace, mais le plan terrier de 1751 situe les lieux-dits " sur " et " sous la Tour ", au-dessus du parc des Soeurs de Cluny, de chaque côté du cimetière. L'impasse et le lieudit " Sous la Tour " existent encore.

Le cartulaire de Saint Germain des Prés contient un bail à ferme (41) du 3 Janvier 1489 relatif à la ferme de la Tour, par lequel " Maître Antoine Regnault, notre sire, seigneur d'Armoil et de la Tour d'Antoigny, confesse avoir baillé à titre de louage et de moissons de grains, pendant neuf ans l'Hôtel de ladite Tour d'Antoigny, contenant grande maison, bergeries, étables et plusieurs édifices, cours jardins, vignes,.... tenant par devant au chemin par lequel on va du lieudit Antoigny à Chastenay Item par toutes les terres appartenant au bailleur situées au terroir dudit Antoigny, c'est à savoir : depuis le Pont d'Antoigny, toutes les terres du côté et devers ladite Tour, sans passer le grand chemin d'Orléans "

Cet acte fixe parfaitement la position de la tour qui se trouvait donc dans l'angle Nord-Est de la propriété " Cluny " avec son devant sur la rue de Châtenay, au milieu des lieux dits sur et sous la Tour. Nous en trouvons la silhouette dans les gravures paraissant remonter au milieu du XVIème siècle.

Le 25 Août 1722 à la requête des religieux et seigneurs d'Antony, propriétaires de la ferme de la Tour, et de la veuve Bance, fermière, Jean de Besse, bailli, a dressé procès-verbal d'un incendie qui, la veille, a consumé en son entier les bâtiments de la ferme et de la tour. On a été obligé de démolir les murs jusqu'au pied (cartulaire).

L'abbé Enjalvin s'est demandé à quelle époque fut bâtie cette Tour et il conclut en la datant de l'époque romaine pour diverses raisons :

1° - Les religieux de Saint-Germain des Prés étaient seigneurs d'Antony avant 829, c'est à dire dès l'établissement des fiefs et ils ont conservé cette terre sans interruption jusqu'en 1789. Or il n'existe aucune trace dans leur cartulaire des travaux considérables qu'aurait entraîné cette construction bien qu'ils aient soigneusement conservé tous les actes et titres concernant la Tour d'Argent d'Antony.

2° - Si les religieux avaient fait bâtir cette Tour, elle leur aurait appartenu. Or il est certain que primitivement elle appartenait à une famille qui disputa même aux religieux les droits féodaux d'Antony, les seigneurs d'Armoil.

Nous ajouterons qu'en 1027 les habitants et les religieux subirent nombre de vexations et prélèvements qui nécessitèrent plusieurs interventions du roi Robert, contre un certain Pépinel Guarin, fixé dans cette Tour.

Comme Enjalvin (42) nous pensons que les Romains avaient certainement construit un fort à Antony dans le but :

- de surveiller le passage de la rivière et l'embranchement de leurs deux voies romaines, vers Chartres et vers Orléans.

- de surveiller la région récemment conquise et se défendre en cas de besoin.

- peut-être l'Hôtel de la Tour fut-il la villa gallo-romaine du nommé Antonius qui a laissé son nom à notre commune.

- l'emplacement parfaitement dégagé de cette tour et des bâtiments permettait de voir au loin les mouvements qui pouvaient se produire sur les plateaux voisins.

Son importance ne doit pas être sous-estimée puisque suivant un compte de la levée du quinzième denier qui se faisait pour le rachat du roi Jean, en 1360, l'abbé de Saint Germain fut exempt de le payer en considération de la forteresse qu'il avait à Antony (43).

Les grandes invasions :

La conquête romaine avait envahi la Gaule. Lutèce s'était considérablement développée. Camille Julian estime que la population de la Gaule dut atteindre ou même dépasser 40 millions d'habitants.

Antony avait beaucoup profité du commerce intense de cette ville avec le Sud de la France, et s'étendait au bord de la grande route.

Mais les invasions du IIIème siècle furent funestes à notre région. La rive gauche de Paris était détruite et ce qui restait de la population s'était replié dans la Cité. L'invasion franque, animée par une frénésie de destruction, ruine les édifices. Le pillage et l'incendie achèvent les ruines.

Le désordre, les guerres, l'arrêt du commerce, obligent les villes à se resserrer et à se défendre. La fonction militaire prime alors toutes les autres.

Antony ne pouvait subsister sur une route trop passagère, avec ses maisons en partie pillées ou brûlées, et sa forteresse devenue inutile, et sans doute démantelée.

Les habitants ont dû s'enfuir sur les hauteurs voisines, dans les bois de Verrières où se cachaient déjà nos ancêtres néolithiques, en dehors des chemins parcourus par les guerriers francs, et hors de leur atteinte.

Une longue période de désurbanisation commence où les villes et villages se resserrent jusqu'à disparaître.

La villa gallo-romaine était descendue pour s'établir au bord de la route, le hameau médiéval régagne la hauteur, et il n'existe plus à Antony, qu'un embryon de maisons, délaissées sans doute à chaque nouvelle alerte.

L'abbaye de Saint Germain des Prés lèz Paris :

L'abbaye de Saint Germain des Prés lèz Paris, fondée vers l'An 543 par le roi Childebert Ier, fils de Clovis, était une des plus anciennes de France. Après avoir observé la règle de Saint Antoine et de Saint Basile pendant une centaine d'années, elle embrassa celle de Saint Benoit avant la fin du VIIème siècle et prit rang parmi les plus célèbres de la chrétienté (44).

Les habitudes d'ordre et de méthode des moines de l'abbaye incitèrent le sage abbé Irminion à renfermer dans un seul écrit l'état des revenus de toutes les terres de Saint-Germain, jusqu'à un oeuf et un poulet, et il a réglé la part que les moines auraient pour leur usage et celle que l'abbé devait se réserver en propre ou pour l'armée du roi.

Ce manuscrit connu sous le nom de Polyptique d'Irminion est demeuré jusqu'à la Révolution dans la bibliothèque de la célèbre abbaye. Il appartient aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale où il porte le N° 12.832 du fonds latin. C'est un grand in-quarto sur vélin de 310 mm. sur 250 d'une jolie écriture minuscule caroline de l'an 800 environ, mais de plusieurs mains (45).

Le plus ancien document qui fasse mention d'Antony, est le diplôme de Louis le Débonnaire, confirmant en 829, les dispositions prises par son " très cher conseiller et ami, Hilduin, abbé de Saint Vincent et de Saint Germain ", pour assurer et régulariser l'entretien de ses monastères. Parmi les domaines attribués à la mense conventuelle pour fournir au vestiaire des moines, nous trouvons Antony avec sa chapelle (Antoniacum cum ipsa capella).

Un diplôme de Charles Chauve, en 872, compte parmi les terres qui sont confirmées à ce monastère : " in Pago parifiaco Antoniacum, et spino gilum et Villulam Caticantum " (46)

Pour qu'il y eut une chapelle en 829, il faut admettre un groupement de population assez considérable. On ignore depuis quand la célèbre abbaye possédait la terre d'Antony: il est probable que ce fut une de ses premières donations. Ce qui est certain, c'est qu'elle lui appartint à titre de seigneurie jusqu'à la Révolution, sous une administration commune avec Verrières.

Dans aucun des documents de 829 et 872, il n'est question de Verrières. Par contre dans le Polyptique de l'Abbé Irminion, vers l'an 800, Verrières a son chapitre spécial, Brève de Védararius, tandis qu'Antony est passé sous silence. L'importance prédominante de notre localité comme centre de population porterait tout d'abord à croire que nous sommes ici en présence d'une lacune et que l'article d'Antony a disparu, comme plusieurs autres, du registre du IXème siècle.

Dom Anger (47) qui a étudié ce document conclut en sens opposé. Nous voyons en effet qu'à Verrières la manse seigneuriale comprenait quatre centres d'exploitation agricole qui se composaient de 257 bonniers de terre arable et où l'on pouvait semer 1.100 muids de blé, 95 arpents de vigne, où l'on pouvait récolter 60 charretées de foin, plus une forêt qui faisait deux lieues de circonférence et où l'on pouvait nourrir 250 porcs sans compter d'importantes châtaignes.

A la fin de sa longue énumération des vassaux de l'abbaye et des redevances dues par eux, le Polyptique résume le tout de la manière suivante : " Il y a donc à Verrières 89 manses qui paient comme taxes militaires pour une année 304 solz, pour la 2eme année 159 moutons, et pour la 3eme, 79 comme droit de paisson, 232 muids de vin et une redevance en argent de 1 sol 2 deniers, comme droit d'usage 25 sols 4 deniers, 251 poules avec leurs oeufs et 84 poulets royaux " (48).

L'étendue du territoire et l'importance des produits portent à conclure que cet article du Polyptique s'applique à toute l'étendue du domaine possédé dans cette région et non au territoire spécial de Verrières, en grande partie couvert de bois et non encore défriché pour la culture. L'importance des fabriques de verre qui existaient dans les bois de cette commune, où le siège local de son administration, ont pu inciter l'abbé Irminion à mettre le nom de Verrières sans citer celui d'Antony. L'incertitude des routes a pu également mettre en valeur une commune plus retirée des grands courants de circulation dans une période encore troublée.

Il faut certainement voir en ce fait l'indication que notre Commune avait alors une importance plus faible que Verrières au moment du Polyptique, mais que 29 ans plus tard, Antony avait repris dans la région, la place que les guerres lui avaient fait perdre en raison de sa situation trop dangereuse et des dégâts qu'il eut fallu sans cesse réparer, outre les dangers d'y perdre également la vie.

Ne faut-il pas voir également la mise récente en possession des moines de la contrée et le début d'une nouvelle exploitation de ce domaine après l'insécurité des siècles passés ?

Par suite de l'importance du site d'Antony, ils se trouvèrent conduits à défricher le sol sur ce point et à relever le centre d'habitation pour rendre à l'exploitation un territoire jusqu'alors improductif pour l'abbaye.

La reconstruction de la Tour d'Argent semble attestée par les fortes taxes militaires perçues ci-dessus. La construction de la chapelle citée en 829 fut sans doute l'occasion d'en attribuer le revenu aux besoins particuliers des moines.

La période féodale :

Aucune relation ne nous est restée concernant le sort d'Antony pendant la période terrible des invasions normandes. L'importance militaire de cette position dut engager les chefs de la défense nationale à maintenir ce poste avancé, à le relever de ses ruines et à fortifier la Tour qui commandait la région.

Au milieu des dangers et des convulsions de cette période tourmentée, un nouveau rouage avait surgi dans la hiérarchie militaire et féodale du pays. C'étaient les avoués (*advocati*) ou les viguiers (*vicarii* ou *viarii*), barons que les monastères choisissaient pour défendre leurs droits contre les attaques violentes ou frauduleuses, ou bien à qui les rois ou les chefs militaires de la contrée déléguaient une partie de leur autorité pour la défense d'une portion de territoire et la sécurité des routes. Pour leur donner les moyens de s'acquitter de leur mission et les payer de leurs services, ces avoués et viguiers recevaient des privilèges ou droits de lever des subsides sur les populations protégées.

Mais quand le calme eut succédé à la tempête, ces prélèvements n'avaient plus lieu d'être. Pourtant bien rares furent les barons qui renoncèrent de leur plein gré à ces exactions ou mauvaises coutumes. Le plus souvent, ils considéraient comme faisant partie de leur patrimoine ces charges qui ne correspondaient plus à la réalité et refusaient de s'en désaisir au profit des seigneurs légitimes.

En l'an 1027, les habitants d'Antony et Verrières étaient soumis au même vicair ou vicomte, nommé Pépinel guérin (ou Garin) qui accablait ses subordonnés de privations et de vexations à l'occasion des droits et coutumes qu'il voulait percevoir. Les moines portèrent leurs plaintes au Roy Robert qui ordonna que Guérin se battrait en champ clos contre les habitants. Ceux-ci avaient tout disposé pour le combat, mais Guérin refusa de s'y présenter et le roi Robert le destitua de son emploi (49).

C'est à l'occasion de cette sentence que les dépendances nouvelles d'Antony sont ainsi spécifiées (50) :

In Roricurte, Villa Osii Village de Wissous
Villa Grès Villa ou Moulin
de Grez,
Villa Malues Village de Massy,
Villa Vedrarias Village de Verrières,
Villa Belonis ou Beldinis ...
... Village de Villaines,
Villa Culez qui peut être
soit Châtenay, soit Amblainvilliers, ces deux villages ayant également appartenus à l'abbaye de Saint-Germain.

Le nom latin de Massy, Malues, est appelé ici comme syncope de Malalues qui signifie mauvaise maladie. Une léproserie existait effectivement dans ce village.

Si les moines et les habitants avaient payé largement la protection militaire accordée par la forteresse d'Antony, l'étendue des territoires contrôlés s'était considérablement accrue au profit des moines. Grâce aux moyens de défense employés, Antony échappa, ou du moins se releva très vite des dégâts qu'il avait pu subir.

De nouvelles localités avaient même surgi pendant cette période de deux siècles sur le terrain monastique et, par l'accroissement des cultures et de la population, la richesse de ce membre de l'abbaye avait considérablement augmenté.

Antony était alors devenu le centre régional d'un territoire important, le siège militaire et administratif de toutes les localités environnantes.

Nous devons noter également, quelques années après, un acte de l'an 1030, par lequel l'abbé de Saint-Germain aurait formé de nouvelles plaintes au roi Robert aux fins d'obtenir la restitution de la vicairie d'Antony et de ses dépendances, usurpée par Garin injustement. Ledit seigneur a ordonné audit Garin de rendre audit abbé tout ce qu'il avait usurpé à Antony, tant en maisons qu'en terres, chemins et généralement ce qui appartenait aux religieux (51).

Cette reprise de la vicairie par les moines fut-elle le début d'une période de faiblesse qui permit, à leurs dépens, la constitution en seigneuries distinctes, des localités voisines, anciennes dépendances de l'abbaye, et de l'importante diminution du domaine qui en fut la conséquence ? C'est ce que nous ne pouvons connaître faute de documents.

Cependant, un siècle plus tard, en 1152, il s'éleva un sérieux différend entre Etienne, seigneur de Macy, et l'abbaye de Saint-Germain, au sujet de la propriété des bois d'Antony. Suivant l'usage du temps, les adversaires eurent recours au duel judiciaire, appelé aussi le Jugement de Dieu, et les religieux triomphèrent, car leur champion arracha l'oeil au représentant du seigneur de Massy, qui dut se déclarer vaincu (52).

En 1168, Jean de Macy, renonçait en présence du roi et de l'abbé Hugues, aux droits qu'il prétendait avoir dans le bois d'Antony (53).

Sans doute les ressources de notre commune étaient-elles encore considérables, puisque le même abbé ordonnait qu'on prit sur elles la dépense du repas le jour anniversaire de sa mort, ainsi que l'octave (54).

C'est à la fin du XIII^{ème} siècle encore, en 1177, par une bulle du pape Alexandre III, que la chapelle d'Antony était transformée en église paroissiale dont le curé était à la nomination de l'abbaye de Saint-Germain.

Ainsi pendant ces deux siècles nous voyons se développer considérablement le village d'Antony et ses environs. Les fermes qui s'installent sur les différentes parties de son territoire, ne tardent pas à devenir elles-mêmes le centre d'agglomérations suffisamment importantes pour devenir autonomes et vivre une vie plus particulière.

Antony lui-même, devenu centre régional important, se trouve plus étroitement sous la tutelle de l'abbaye. La Tour-Forteresse perd de son importance au profit de la fonction économique et agricole, qui s'amplifie par le développement continu des cultures et de la population.

Les XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles :

Placés sous la dépendance des abbés de Saint Germain les habitants d'Antony étaient dans la condition du servage. Attachés à la glèbe qu'ils cultivaient pour le profit de leurs seigneurs, ils étaient assujettis à toutes les oppressions de la servitude féodale.

Une charte de l'an 1242, signée de Guillaume d'Auvergne, Evêque de Paris, de qui relevait le village de Wissous (déjà démembré d'Antony) en donne un exemple :

" Qu'il soit notoire que nous consentons qu'Odeline, du village de Oérés (Wissous), femme de corps de notre église, épouse Bertrand, du village de Verrières, homme de corps de l'abbaye de Saint Germain à condition que les enfants qui naîtront dudit mariage seront partagés entre Nous et ladite abbaye. Et que si ladite Odeline vient à mourir sans enfants, tous ses biens mobiliers et immobiliers nous reviendront, de même que tous les biens mobiliers dudit Bertrand retourneront à ladite abbaye ..." (55)

Le grand mouvement d'émancipation qui, depuis cent ans agitait les villes s'étendit enfin aux campagnes, et six ans plus tard, en 1248, l'abbé Thomas de Mauléon, affranchit ses vassaux d'Antony et Verrières (56).

Cette faveur ne fut pas néanmoins gratuite. Les habitants devaient payer une rente annuelle de cent livres. Les religieux auraient en ce lieu des moulins, des fours et des pressoirs banaux, sur lesquels ils percevraient la dîme. Ils avaient droit à certaines corvées et à des lits garnis pour l'abbé et les religieux lorsqu'ils viendraient à Antony.

Ce devoir fut imposé dans le même temps pour un gîte de Saint-Louis à Antony, et les registres du Parlement de 1260 mentionnent un différend que les bourgeois durent payer.

Une profonde révolution se produisit donc à cette époque dans l'organisation sociale des hommes. Jusqu'à ce moment, les serfs travaillaient sous une direction commune, celle des seigneurs, à qui allait tout le profit du travail humain. Les serfs attachés à leur sol devaient être défendus par leurs maîtres, mais il est bien certain qu'ils étaient toujours les artisans de la reconstruction des ruines accumulées par les guerres.

L'union avait eu cependant l'avantage immense de favoriser la mise en culture du territoire et de développer considérablement les activités villageoises avec une unité de vue : ce que nous appelons aujourd'hui un plan.

Après deux siècles de travaux continus qui avaient achevé la mise en exploitation complète du territoire, les paysans ne comprenaient plus l'utilité de travailler intégralement pour leurs maîtres. Les conditions d'existence avaient suffisamment évolué pour que le cultivateur puisse profiter personnellement du labour des siècles passés.

À la mise en exploitation collective du sol succédait insensiblement l'exploitation individuelle des parcelles concédées et acensées. Les nouvelles générations ne pouvaient plus tenir compte du dur travail commun de défrichement et de désouchage, qu'elles n'avaient d'ailleurs pas connues.

Ayant labouré seul son lopin de terre, lutté seul contre les mauvaises herbes et les calamités, rentré seul sa récolte, le laboureur se sentait seul propriétaire de celle-ci et désirait bénéficier sans partage de son travail.

Les chartes d'affranchissement lui donnaient en partie satisfaction. Nous disons en partie car les pressoirs, les fours et les moulins banaux avaient bien été construits par le travail commun, mais restés sous l'exploitation directe des religieux, il ne s'était trouvé personne pour en revendiquer personnellement la propriété. Les tenanciers à bail n'avaient pas la notion de propriété personnelle, et ces installations collectives ne furent pas disputées aux seigneurs temporels.

Lorsque le paysan s'en servait pour lui-même, la notion de service rendu l'obligeait à acquitter un droit d'usage, qu'il devait évidemment prendre sur sa récolte, à partir du moment où il entendait ne plus faire servir celle-ci directement à la collectivité.

Les seigneurs continuèrent ainsi à percevoir leurs dîmes et redevances d'une façon plus discrète jusqu'à la Révolution. Le profit en était encore très important.

La redevance de cent livres imposée pour l'affranchissement ne tarda pas à perdre toute signification et à ne plus être payée régulièrement. Cent dix ans après, le II février 1338, Charles V donne des lettres assignant aux requêtes du Palais les habitants d'Antony pour être condamnés à payer 100 livres parisis qu'ils devaient aux religieux de Saint Germain (57).

Les dîmes elles-mêmes apparurent un impôt trop lourd puisqu'en 1331, les marguilliers de Huit Sols (Wissous) employèrent l'argent de la fabrique à faire armer environ cinq cents hommes pour aller, enseignes déployées, empêcher les religieux de Saint Germain de percevoir le droit de pressurage à eux dû, des vendanges des vignes d'Antony et de Verrières (58). Lesdits habitants de Huit Sols furent condamnés pour ce cas à être battus des verges, nus en chemises, à genoux, avec confiscation de leurs biens au profit du roi. Sentence dont le procureur aurait appelé à minima.

Parvenu au maximum de son développement agricole, Antony s'orientait lentement vers une ère de prospérité individuelle beaucoup plus large.

L'avenir pouvait apparaître prometteur, lorsque de nouvelles guerres vinrent anéantir tous ces espoirs.

-:-:-:-:-

LA GUERRE DE CENT ANS

Une fois de plus, la folie des hommes se déchainait dans des combats sanglants.

Vers le milieu du XV^{ème} siècle, les campagnes de la banlieue Sud de Paris étaient changées en terre de désolation. (59). Les bandes armées les ravageaient. En 1346, Edouard III avait incendié Bourg la Reine. En 1358, Montlhéry était assiégé par les Anglais. L'église fortifiée d'Orly avait été défendue héroïquement par une garnison qu'entretenaient des villages d'alentour : elle avait succombé comme Longjumeau et Montlhéry. 1200 habitants avaient été brûlés dans l'église d'Arpajon où ils avaient cherché refuge. Les Parisiens avaient vu monter jusqu'au ciel la fumée et les flammes d'une infinité de lieux, et venir à eux le troupeau lamentable des hommes, des femmes et des petits enfants qui fuyaient leurs champs et leurs villages (60).

Le général Knolles, se retirant de Villejuif à Etampes en 1370, avait ravagé tous les pays qu'il traversait (61).

Les luttes entre Armagnacs et Bourguignons avaient fait renaître, plus pressés et plus destructeurs les combats et les pillages. Le château très fortifié de Montlhéry avait été disputé avec acharnement en 1409 et 1410. Les Bourguignons y entrèrent à nouveau en 1413 et 1417 (62). Ils y avaient laissé une garnison qui avait désolé les campagnes en étendant ses ravages jusqu'aux portes de Paris. En 1410-1411, les Armagnacs pillaient Arpajon. En 1416 les Bourguignons brûlaient Meudon. En 1417, Jean Sans Peur ravageait pendant huit jours la région de Châtillon. Orsay, Choivreuse étaient complètement ruinés. Montlhéry repris en 1418 avait résisté aux Anglais jusqu'en 1423 (63).

A peine les restaurations avaient-elles commencé, qu'une guerre nouvelle ajoutait encore aux ruines. Les passages de troupes et la bataille de Montlhéry en 1465 causaient de nouveaux dégâts à Bagneux, Châtenay, Montlhéry, etc....

Vers 1470, en ces contrées, rien n'avait encore effacé les traces des combats.

Bien que le village d'Antony ne soit pas mentionné au cours de ces années de guerre, sa position importante aux abords de la Grande Route reliant ces villages détruits ne pouvait qu'attirer sur lui les mêmes dévastations.

Les religieux n'ont jamais été mentionnés comme participant aux guerres de notre Histoire. Ils semblent, au contraire, se tenir à l'écart de ces événements dangereux. La Tour d'Argent, reprise par eux, après l'an 1030, n'a pas encore disparu au moment de la Guerre de Cent Ans, mais elle a perdu sa valeur militaire et ne figure plus dans les batailles.

Parmi les biens que le Roi d'Angleterre, devenu roi de France en 1420, distribua à ses sujets, il est fait mention de la " Cour d'Antoigny, Bemies et le Molin " (64). Peut-être faut-il lire Tour d'Antoigny, ce qui correspondrait plus certainement à la réalité.

LE XVI^{ème} S I È C L E

=====

Notre village n'a donc pas échappé à la destruction générale. Les champs non cultivés sont redevenus des friches et des broussailles. A la désolation des édifices et des champs, correspond une égale dépopulation. Les habitants ont succombé aux épidémies et aux famines, ou bien ont fui derrière les murs de Paris ou dans les forêts où ils mènent une vie de sauvages.

C'est dans ces conditions que la population d'Antony était tombée à

100 habitants en 1460 - 24 paroissiens -
26 paroissiens en 1461
24 paroissiens en 1467 (65)
64 censitaires en 1503 (66).

A titre de comparaison, il y avait à Verrières :

30 paroissiens en 1461
40 paroissiens en 1462
30 paroissiens en 1463
25 paroissiens en 1470.

Trop exposée au pillage, la population d'Antony était devenue inférieure à celle de Verrières, plus à l'écart de la route d'Orléans, mais qui avait elle-même considérablement baissé. La paix revenue, Antony triplait sa population en moins de quarante années. La vie économique devenait à nouveau un important facteur de développement.

La nécessité de reconstruire, la remise en état de culture, ne se font pas sans de nombreuses discussions entre les seigneurs et leurs censitaires qui se refusent à payer les droits auxquels sont assujettis les terres, et les religieux s'en plaignent amèrement (67).

Les censiers furent refaits, recopiés, calligraphiés et savamment ornés comme nous le montre le terrier de 1518 (68) :

" La Vierge de l'Annonciation sourit à la première page. Saint Germain et Saint Vincent s'avancent sur les carreaux noirs et blancs d'un grand échiquier, conduisant vers la Vierge les tenanciers en longue robe, rentrés dans le devoir, qui se tiennent à genoux, leur déclaration entre les mains " (69).

Comme autrefois, les domaines furent divisés en deux parties, les moines se réservant l'une, baillant l'autre en censive à des tenanciers. Le tenancier se considérait comme propriétaire sur sa tenure moyennant un certain cens.

La coutume voulait que l'héritage fut partagé également entre chaque enfant pour chaque nature de bien. Chaque maison, chaque champ, était partagé en autant de parcelles qu'il y avait d'enfants. Il s'ensuivit un morcellement exagéré, dont l'indivision, l'association familiale, l'échange avec ou sans soulte, ne suffisaient pas à contre-balancer les effets.

En 1523, un quartier de terre vaut 12 livres tournois, soit 144 livres tournois l'hectare (71).

En 1507, 64 censitaires tiennent ensemble 240 arpents (82 hectares) ce qui accorde à chacun un peu plus de trois arpents $1/2$ (1 hectare 10), toujours divisés en plusieurs pièces (70).

Tant que l'on eut besoin de bras pour défricher les laboureurs purent obtenir des conditions avantageuses, comme celle de ne pas payer le cens pendant plusieurs années. En 1478, Antoine et Laurent Cadier, laboureurs à Sceaux, obtenaient 50 arpents de terre de l'abbaye, sous condition qu'ils les défricheraient et construiraient un hôtel, mais le cens ne commencerait à être payé qu'en 1491 (72).

Les gens de guerre de passage, logés chez l'habitant payaient en principe leurs dépenses, mais les dégats qu'ils faisaient étaient une lourde charge. En 1513, Etienne Moreau, d'Antony, réclame à Jehan Pelli le gage qu'il lui avait prêté pour l'aider à subvenir à la dépense des gens d'armes postés chez lui (73).

La perception des droits seigneuriaux était affermée par un bourgeois de Paris, Jehan Fleury, prévôt de la terre et seigneurie d'Antony et Verrières (74), qui venait apporter au seigneur abbé un gros livre terrier relié en vert. Il s'avance vêtu d'une ample cotte noire aux manches crevées et il se courbe très bas devant la triple figuration de Guillaume Briçonnet, en Cardinal, debout avec le chapeau et la cape rouge, en archevêque de Reims, assis sur son trône avec une chape et une mitre dorée, en abbé, debout revêtu d'une chape grise, coiffé d'une mitre blanche et la crosse à la main (75).

Les Prés :

Le domaine que les religieux s'étaient réservé était de 1256 arpents comprenant 1200 arpents de bois, 340 de prés, 126 de terre et un seul arpent de vigne (76).

En l'année 1500, les moines exploitaient eux-mêmes leurs prés d'Antony (77). Ils vendaient parfois la tonture d'une partie de ceux-ci. Elle valait une livre 15 sols tournois l'arpent en 1496 (soit 408 francs-or de 1914) (78).

Ils faisaient quelquefois faucher et faner ce foin par des ouvriers payés à la journée ou à façon. En 1495, le fauchage d'un arpent coûtait 5 sous 6 deniers tournois (79) et le fanage 4 s. 6 d.t. (soit 64 et 52 frs-or).

Les moines de Saint Germain dépensaient donc environ 116 frs par hectare pour faner et récolter leurs prés. Le plus souvent ils le faisaient rentrer dans leurs greniers parisiens où il servait à nourrir leurs chevaux. Le transport coûtait 20 sous tournois (80 frs) par charretée (320 frs l'hect.) C'est alors qu'ils devaient sentir la gêne que leur causait la disparition des anciennes corvées. Il faut ajouter le prix du fumier que l'on répandait sur les prés. Il reste cependant que vendu sur place le foin laissait un bénéfice de 844 frs par hectare. On comprend que l'abbaye n'ait pas acensé ces prairies qui, demandant peu de main-d'oeuvre, indemnisaient largement ses peines.

Les Bois :

Les bois d'Antony et Verrières étaient également la propriété des moines. Ils représentaient 612 hectares sur les 766 que possédait l'abbaye.

Sans doute fournissaient-ils au chauffage des religieux et de la population. Le 24 Juillet 1587, le prieur et les religieux citèrent devant le Procureur du Roi au Châtelet, Jean Daguin, naguère garde-forestier des bois, comme ayant abusé de leur confiance, et s'être rendu coupable en vendant plusieurs baliveaux, tirant et exigeant des bucherons de grandes sommes, mulottes de diverses amendes à son profit particulier, et avoir attenté à l'honneur de plusieurs femmes et filles qu'il y aurait trouvées (80).

Les prés appartenant aux religieux, les cultivateurs d'Antony et Châtenay n'avaient pas assez de foin pour la nourriture de leurs bestiaux. Aussi dès 1308, avaient-ils la permission de mettre à pâturer leurs vaches, boeufs et veaux, dans les bois d'Antony après la cinquième feuille, moyennant un denier parisien par an pour 12 bêtes et un denier parisien par bête au-dessus de 12.

En 1427, les moines essayèrent de faire annuler cette concession sans y parvenir. En 1523, ils exposent au Maître des Eaux et Forêts de France, le préjudice qu'ils endurent " pour ce que lesdicts boys sont mangez et broutez par lesdictes vaches ". L'abbaye a fait couper depuis deux ou trois ans " lesdicts boys par le pied, pour ce qu'ils ne pouvaient croître à cause qu'ils étaient advortez et demeurez inutiles et de nulle valeur ".

Les moines obtinrent la défense aux habitants de mener paître leurs vaches avant que les bois aient 7 ou 8 ans (81). Les religieux défendaient l'avenir de la forêt, mais les paysans ne possédaient pas suffisamment de prés pour nourrir leur bétail sans le secours des bois.

Il arrivait d'ailleurs que celui-ci s'égarât dans le champ du voisin. On ramenait en prison des vaches pâturant dans une vesce, des pourceaux gaspillant le raisin d'une vigne (82).

Les Pressoirs :

Ces établissements représentaient le type de l'exploitation collective. Les pressoirs banaux servaient aux vendanges des religieux et de leurs censitaires. Bien que l'abbaye ne cultive en propre qu'un seul arpent de vigne, elle possède ici neuf pressoirs en 1521 (83).

Ceux-ci étaient formés par des pièces de bois énormes. Les religieux en firent venir par la Seine, de Montereau. " Pour ce que ledit bois estoit fort gros pesant.... convint quérir deux deschargeurs de marien en grève à Paris ..." Un pionnier fit les fondations destinées à recevoir les deux grands montants ou jumelles. Les poutres transversales ou arbres qui devaient appuyer sur les madriers pour écraser le raisin dans la maie furent ferrées et liées " de gros boulons de fer de tous poingts " (84), ainsi que la vis destinée à faire monter et descendre les arbres et l'écrou qui les maintenait. C'était un pressoir à arbre que dix hommes faisaient tourner.

Le vin était mis dans des tonneaux et il séjournait dans les celliers avant d'être ramené à Paris. Un hectare de vigne donnait environ 33 hectolitres de vin, mais trop souvent la gelée fait mourir le bourgeon, la grêle et le vent balayent la fleur, la pluie tourne la grappe en pourriture ou le soleil des étés trop secs en dessèche les grains.

De Saint-Germain même il nous est resté un précieux et minuscule tableau. Avant d'écrire la liste des " Cheveussances, compositions et paiements pour les droicts des pressouers banniers de Verrières " en 1530, le moine artiste voulut orner une page perdue au milieu du gros registre (85).

Il représente le cellier des moines : une jolie salle claire avec une porte et des moulurations. Les futailles s'alignent les unes à côté des autres. Un moine, le capuchon sur la tête, dont le froc un peu court laisse voir les chausses grises, verse avec une mesure le vin dans l'entonnoir d'un tonneau. Son long profil s'incline avec une circonspection calculatrice. Un tenancier s'avance sous l'aspect d'un tout jeune homme. Il porte un chapeau à bords relevés, une robe grise, des souliers carrés. Il porte à la main un seau de vin qu'il doit aux religieux. A travers la porte sans vantaux on aperçoit une colline verte sous le ciel clair et nuancé. L'artiste a voulu sans doute rappeler les coteaux de vignoble où un soleil trop pâle ne mûrissait guère les grappes, mais que les révérends abbés et même les rois de France appréciaient comme les plus grands crus (86).

Les Moulins :

Au milieu de terres à blé et au seuil du " pays de Beausse " les moulins à vent étaient nombreux dans la région. Mais bien vite on chercha à utiliser la force hydraulique et de grands travaux furent entrepris pour canaliser la Bièvre sur la plus grande partie de son cours.

Dès 1207, on trouve un Moulin de Grès dépendant d'Antony. Les moines possédaient ainsi quatre moulins dans notre commune : Moulin de Grès, Moulin des Migneaux, Moulin d'Antony et Moulin de Berny.

Le 26 Mars 1454, Pierre Aubour, dit le Béliier, Charpentier de la Grant Coignée et ouvrier des Moulins, se transportait au Moulin d'Anthoigny " pour veoir, adviser, priser et tauxer les tournans et travaillans dudit moulin ". Il nous en fait connaître les rouages : " l'arbre gésant avec sa roue et ses choiseaux (planches qui font boîte autour de la roue) - la roue intérieure ou rouet - la trémie et l'auget la huche qui reçoit la farine - la pouloye de quoi on lève la pierre avec un tourillon de fer garny de chable de chanvre avecques une petite pouloye de boys - les deux meules chascune de XVII paulmes de haut, dont le gisant a sept poulces d'espaisseur de pierre vive et le curant trois poulces " (87).

Les foires et marchés :

Les laboureurs, les marchands locaux, ceux de Paris et des contrées plus éloignées, se rencontraient dans les foires et marchés qui se tenaient à des dates régulières.

C'est en 1545, que François Ier accorda au Village d'Antony le droit de tenir une foire deux fois par an, le Jeudi après la Pentecôte et l'autre le 25 Novembre, à la Sainte Catherine. Il y avait également un marché chaque Jeudi (91).

Les Routes :

L'activité commerciale de nos campagnes était due principalement au passage des grandes routes et au voisinage de Paris. Les localités principales s'étaient souvent formées sur les chemins reliant Paris avec les régions de l'Ouest et du Sud de la France. La route de Paris à Orléans était de beaucoup la plus importante et la plus fréquentée (88) : " En cette Beausse, n'y a chemin plus notable que celui d'Orléans, fréquenté tant pour marchandises, comme conduite aux autres endroits de France ". On la prenait pour se rendre à Blois, en Touraine, en Anjou, en Poitou, en Guyenne.

Un trafic commercial intense se fait sur ces routes qui réunissent Paris " aux pays de la nourriture de France " (89). Les chemins qui conduisaient au pays chartrain étaient fréquentés " pour les foires de grains, bois et bestail ".

Un relai de la poste aux chevaux existait au bas de la Rue Principale (maison Boucher en 1352). A la bifurcation de ces deux routes Antony ne pouvait que bénéficier de ce mouvement continu. Les hôtes affluaient. Les paysans du lieu, toujours prêts à trinquer, et les manouvriers célibataires qui y prenaient " leurs dépenses de bouche " formaient une partie de la clientèle. Mais elles recevaient aussi beaucoup de voyageurs.

Lorsque les redevances réclamées par l'abbé de Saint-Germain menacèrent, sous Charles VIII, d'amener le dépeuplement du village d'Antony, le roi invoqua, pour demander au prélat de modérer ses exigences, les dangers qu'entraîneraient sur cette voie, la désertion d'un lieu habité (90).

Nicole Violle, Conseiller du Roy, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, était aussi vers les années 1540 à 1550, " Commissaire sur le fait du pavage et du rétablissement des chaussées de la prévôté et vicomté de Paris (92) ". Nous le voyons occupé à refaire la chaussée de Villejuif en 1542, le pavé de Longjumeau

à Montlhéry (93) en 1543, celui compris entre la maladrerie d'Arcueil et Bourg la Reine (94) en 1544, entre Bourg la Reine et Massy (95) en 1545, de la maladrerie au Pont d'Antony (96) en 1549.

C'est donc à cette époque que se trouve modifié dans Antony le tracé de nos deux grandes routes. Avant d'en étudier le détail, il est nécessaire de bien situer leur ancien emplacement.

Le grand Chemin d'Orléans :

Venant de Paris à sa sortie de Bourg la Reine, le grand chemin d'Orléans se situait à droite de la route actuelle. Il traversait les terrains maintenant lotis du Parc de Sceaux, et nous en trouvons le tracé dans la voie de l'Hirondelle, figurant sous Seignelay, en 1688, lorsqu'il voulut incorporer ce territoire dans le Parc de Sceaux qui lui appartenait.

Il empruntait ensuite l'Avenue de la Croix de Berny, appelée autrefois Chemin de Longjumeau à Bourg la Reine (sentence du 6 Mars 1394 condamnant les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à payer aux religieux de Saint-Germain les dîmes concernant vingt deux arpents de terre qu'ils possédaient à cet endroit, au-dessus du Pont de Mancey). Cette voie fut ensuite appelée Voie de Valclos, sans doute parce que conduisant au Val du Parc de Sceaux, désormais clôturé.

L'examen des cartes d'Antony nous montre ensuite que la route se prolongeait en ligne droite par la Rue de l'Eglise, traversant la parc de l'Assistance publique. Puis elle sortait du village par le Carrefour de la Croix-Rouge. Les constructions délabrées de la propriété Bidoire, qui existaient en cet endroit, sont démolies et un jardin public est en cours d'installation. C'est dans ces propriétés qu'était l'ancienne poste aux chevaux relatée par Enjalvin.

A cet endroit, on prenait à droite vers Chartres, par la Rue du Jubilé, appelée jadis Chemin de Mauconseil.

En prenant à gauche par la Rue du Moulin, le Pont aux Anes, la Rue puis l'Impasse Prosper Legouté, la station de Fontaine-Michalon et la Rue Mirabeau, nous arrivons sur le plateau, puis par la Rue des Saussayes, la route se poursuivait vers Longjumeau et Orléans. Nous remarquons que les limites communales Antony-Massy ont conservé ce tracé à travers champs, lorsque la route fut déplacée vers son assise actuelle.

Voie de Chartres :

A l'extrémité du Chemin de Mauconseil, devenu par la suite Chemin de Verrières, celui-ci prenait à droite par la Rue des Hautes-Bièvres et le chemin rural N° 6 jusqu'à cette commune. La route de Chartres prenait à gauche par la Rue Roger Salengro, aujourd'hui interrompue, et continuait en longeant la rivière jusqu'au Pont de Pierres, et remontait dans Massy. Sans doute se poursuivait-elle au-delà en ligne droite par le moulin des Migneaux et Villaines jusqu'à Palaiseau. De nombreux tronçons de routes ne pourraient avoir aucune autre origine sur ce parcours. Le fait d'un pont en pierres souligne son importance à l'époque.

L'abbé Enjalvin signale en 1852 que jusqu'à ce Pont les plantations existent encore sur presque toute la ligne. On y a souvent le pied sur le gazon, qui a envahi même les parties de pavé qui restent encore.

La Rue de l'Eglise (97) :

Grande-Rue du Village d'Antony la Rue de l'Eglise était devenue trop étroite pour le trafic commun de nos deux grandes routes, et c'est certainement une des raisons qui obligèrent à créer les déviations autour de celui-ci. Nous citons ici des textes du XVIIème siècle qui lui sont relatifs.

C'est le 9 Janvier 1634 que les habitants et bourgeois de Paris ayant des maisons et héritages à Antony " ont prié les religieux de permettre, pour la commodité des habitants et bourgeois, que la rue qui est devant et le long du cimetière, tendant de l'Eglise au Moulin, fut élargie, parce qu'elle était si étroite qu'un harnais n'y pouvait passer qu'avec bien de la peine, et pour se faire accorder la grande partie d'une mesure et jardin appartenant auxdits religieux ... à quoi ceux-ci auraient consenti pour le bien public ".

Lesdits habitants et bourgeois ont fait abattre la muraille qui était le long de la rue et du cimetière, laquelle ils ont fait reculer et réédifier de neuf, et ce faisant, fait élargir ladite rue de beaucoup plus qu'elle n'était auparavant, savoir par le bout d'en haut, vers l'auditoire de deux toises et par le bout d'en bas, vers le presbytère de cinq toises et demie, le tout sur vingt deux toises de long.

C'est le 14 Juillet 1688 que Pierre Lemoyne, Curé d'Antony, ayant acheté deux mesures en ruines pour agrandir le presbytère, désire les rétablir et clore de murs, pour sa commodité et sa sûreté. En conséquence, on a fait planter par le Voyer quatre piquets pour marquer où ledit mur doit être placé, savoir à trente cinq pieds du mur de la maison Desmureau et à trente cinq pieds du mur de la maison de Martin Rousseau

La rue du Moulin elle-même avait été alignée en Août 1633 sur requête de noble Jean Picard, avocat au Parlement tant d'un côté que d'autre de la Rue qui tend de l'Orme Mauconseil au Moulin, pour abattre quelques murailles et haies et réédifier et bâtir d'autres murailles et tenir le tout de droit d'alignement. Permis a été donné de faire telle clôture pourvu qu'il laisse icelle rue de quatre toises franches.

La nouvelle Voie de Chartres :

C'est donc en raison de l'étroitesse de la route dans le village et à l'occasion du nouveau pavage de la route en 1545, de Bourg la Reine à Massy, que la Voie de Chartres, évitant le hameau d'Antony, emprunta l'avenue François Molé, et en partie l'avenue du Bois de Verrières, sous le nom de rue Chartraine, pour rejoindre la Voie Mancey, ou chemin de Longjumeil à Bourg la Reine, le grand chemin d'Orléans.

On remarque que cette déviation ne passait que juste au-dessus de l'agglomération, entre celle-ci et la Tour d'Antony, empruntant sans doute un chemin conduisant directement à cette forteresse et passant immédiatement sous ses murs.

Le phénomène connu de nos jours, pour les mêmes raisons, ne tarde pas à produire à Antony, dès cette époque, les mêmes effets. Des constructions s'édifiaient aussitôt le long de cette voie nouvelle si passagère, parallèlement à la Grande Rue du Village, qui perdait ainsi une partie de sa clientèle. Cependant les voitures de poste continuaient à descendre au relais de l'Orme Mauconseil, appelé aussi de la Croix-Rouge, par le chemin de Verrières (devenue rue des Hautes-Bièvres).

Le Grand Chemin d'Orléans :

C'est pour des raisons identiques que nous retrouvons quatre années plus tard, en 1549, les travaux du Commissaire au pavage, au Pont d'Antony.

Mais cette fois il n'y avait pas lieu d'escalader un coteau, redescendre à la rivière et remonter une pente assez dure. Un nouveau pont sur la Bièvre, assez loin du village d'ailleurs, puisqu'à 600 mètres en ligne droite, permettait d'utiliser une pente beaucoup plus douce et de raccourcir sensiblement le trajet par l'utilisation de la ligne droite.

Le nouveau Pont d'Antony se trouvait placé au milieu des prairies, et loin de toute habitation. Les diligences relayaient toujours leurs chevaux dans le village, par l'ancien tracé, mais les voituriers qui n'avaient rien

à faire dans Antony empruntaient les chemins maintenant directs et ne s'arrêtaient plus. La nécessité de créer une route joignant le village à ces nouveaux chemins fit donc construire la Rue de la Mairie actuelle, perpendiculairement à ceux-ci, et on l'appela le grand chemin, l'avenue, puis la Rue du Pont. Elle était plantée de noyers.

D'une part elle se rattachait à la Rue de l'Eglise, centre du Village, par la Place du Carrousel qui existe encore, et servait pour rejoindre les belles routes rapides et parfaitement en état qui venaient d'être construites :

- d'une extrémité et au-dessus à la Rue Chartraine, ou voye de Chartres, au carrefour des Quatre-Chemins,

- d'autre part et au-dessous à la route d'Orléans, au nouveau Pont d'Antony.

Le chemin direct vers Paris se trouvait ainsi coupé du village, et il fallait de toutes façons faire un crochet pour retrouver les deux courants de circulation désormais différents.

-:-:-:-:-

LES XVII^{eme} ET XVIII^{eme} SIECLES

Les Routes :

Comme on pouvait s'y attendre, les modifications d'un facteur économique aussi important que la circulation routière, dans la vie commerciale du pays, ne pouvaient qu'entraîner un déplacement d'une partie des habitations vers les nouvelles voies de cette attraction.

Dans la nécessité d'utiliser autant que possible les routes les meilleures pour leurs chariots lourdement chargés, les voituriers ont tendance à gagner au plus vite les grandes routes bien entretenues et bien drainées par les fossés et accotements, tout en évitant les montées et descentes inutiles.

Au lieu de traverser la rivière et monter au-dessus d'Antony, pour redescendre ensuite vers Bourg la Reine et la route de Paris, les voituriers trouvèrent plus rapides, au bas de Massy, de laisser à gauche le Pont de Pierres, et longeant la rivière, d'aller rejoindre le grand chemin d'Orléans au nouveau Pont d'Antony, en empruntant les rues Adolphe Pageaud et du Petit-Antony actuelles, par l'ancienne Voie des Morues.

Le Pont aux Anes joint tout naturellement Antony à ce chemin devenu important, par l'ancienne voie d'Orléans, devenue la voie du Marché. Le Pont aux Anes lui-même est devenu le pont de Villehemon (ancien nom du hameau de Villaines) parce que pour s'y rendre on a complètement abandonné l'ancienne voie de Chartres.

Puis logiques avec eux-mêmes, les voituriers, arrivés au haut de Massy, ne jugent pas utile de redescendre dans la vallée, et longeant les bords du plateau, s'en vont rejoindre le grand Chemin par la Route de Chartres que nous connaissons, jusqu'au carrefour du Petit-Massy.

Ainsi se séparent, se modifient, et se retrouvent nos deux grandes routes, au gré de circonstances étrangères à la Commune, mais dont celle-ci subit sérieusement les transformations.

La Rue de la Mairie :

A mesure que s'affirme l'avenir de ces nouvelles routes, l'orientation des circulations intérieures du village se modifie vers celles-ci.

Notre rue de la Mairie devient une voie importante qui rattache le village à la vie extérieure. Le nombre et l'importance des voitures qui l'empruntent, nécessitent bientôt une chaussée solide, et on emploiera à cet effet une partie des pavés, désormais inutilés, de l'ancien chemin de Chartres et du Pont aux Anes :

" Les religieux, prieur et couvent de l'abbaye royale de Saint Germain des Prés, ont présenté une requête afin de prouver qu'ils n'ont jamais enlevé aucun pavé de l'ancien et nouveau Chemin de Chartres, et que celui qui a été pris près le Pont aux Anes était inutile, et a été enlevé à la réquisition des habitants et bourgeois desdits villages, et employé pour l'utilité publique à la chaussée conduisant du Pont au Village d'Antony. Et quoique la preuve fut facile à faire, la chose étant de notoriété publique dans le pays, néanmoins pour éviter des procédures et des frais, ils aiment mieux faire encore quelques dépenses qui seront utiles au public, quoique déjà ils aient employé plus de 7 à 800 francs pour la construction de ladite chaussée, où ils ont fourni tout le pavé nécessaire, outre celui qui s'est trouvé audit Pavé du Pont aux Anes Requéant les suppliants qu'il nous plût leur donner acte des offres qu'ils faisaient d'employer la somme de deux cents francs pour continuer ladite chaussée le long de la Rue de Bourneuf qui conduit au Moulin Banal audit Antony et au Moulin audit lieu (99) "

On voit que pour s'éviter de monter dans le village, les chariots de grains allant ou venant du Moulin, ceux venant de la Beauce par la route de Chartres aussi, empruntèrent alors la Rue Bourneuf en nécessitant la création de la rue de l'Abbaye, également parallèle et soulageant la circulation de la Rue de l'Eglise.

La route de Versailles à Choisy-le-Roi :

Une nouvelle route devait bientôt traverser le territoire d'Antony. Mais non plus dans le sens Nord-Sud de la vallée, et en dehors de toutes considérations économiques.

Il s'agit de la route reliant Versailles à Choisy le Roi. Orientée de l'Ouest à l'Est, elle fût bâtie sous Louis XV qui venait d'acquérir le château de Choisy. Le roi, disent les chroniqueurs du temps, aimait beaucoup cette résidence à cause de la proximité de la forêt de Sénart. Comme il y allait souvent, il voulut mettre Choisy en relation directe avec Versailles, sans être obligé de passer par Paris.

D'origine royale, elle ne ~~reliait~~ pas entre elles des villes importantes. Son utilité économique était nulle et elle n'aurait sans doute eu aucune influence sur le développement d'Antony si les carrosses de Sa Majesté et de son entourage n'avaient pas eu besoin de chevaux de renfort ou de remplacement. Or nous avons vu que la Poste aux Chevaux d'Antony venait de perdre sa clientèle par suite des nouvelles routes qui évitaient le bourg.

Le nouveau carrefour de la Croix de Berny était le meilleur emplacement pour retrouver l'ancienne clientèle et l'augmenter par celle qui allait utiliser la nouvelle route royale.

Deux kilomètres plus loin, dans la commune de Bourg la Reine, la poste aux chevaux qui existait également de temps immémorial, se trouvait gênée par la concurrence, et en 1751, elle fermait ses portes par suite de l'avantage pris par celle de Berny. En 1790 la poste aux chevaux de Berny possédait 46 chevaux.

Tous les commerces utilisés pour les besoins des voyageurs ne tardaient pas à se retrouver autour de la Croix de Berny, formant bientôt une nouvelle agglomération d'une douzaine de maisons.

Les Bois de Verrières (100) :

Nous avons vu que les Bois de Verrières appartenaient à l'abbaye de Saint Germain des Prés, et dépendaient de la prévôté d'Antony- Verrières et Amblainvilliers.

Mais en 1586 le roi rendit une ordonnance par laquelle il se réservait le droit de chasse dans toutes les communes de la région, et notamment Châtonay, Antony et les Bois de Verrières.

Le 5 Janvier 1630, les religieux accordaient au roi l'autorisation de faire deux routes dans les bois, appelés les Buissons de la Chasse de Sa Majesté, partant l'une de l'extrémité du bois, vers Bièvres le Chastel et finissant à l'autre extrémité vers Châtonay, lieudit la Porte du Bois, l'autre commençant à l'extrémité du Bois, vers Villacoublay, et finissant vers Verrières, moyennant la somme de trois mille six cents francs, qui est de trois cents francs l'arpent.

Le 23 Décembre 1682, le roi achetait encore 15 arpents de terre à Verrières, au prix de 4.605 frs.

Enfin le 21 Avril suivant, il demandait aux religieux de lui vendre les Bois de Verrières, montéclin,

et Amblainvilliers. Ceux-ci lui cédèrent cent arpents pour la somme de 297.000 livres tournois.

Mais le roi exigea que la plus grande partie de cette somme fut employée en acquisition d'immeubles. Pour remplir cette obligation, les religieux achetèrent les terres de Berny, Fresnes, Laî, la seigneurie de la Tour d'Antony, la ferme du Pont portant comme enseigne la Croix Blanche, et diverses autres terres, qui avaient été saisies sur la succession de M. de Lyonne, et vendues par autorité de justice.

Le Château de Berny :

Le château qui devait donner son nom au carrefour que nous connaissons et à ce quartier nouveau, se trouvait à proximité, sur la rivière de Bièvre et sur la desserte d'Antony.

La Topographie Française de Claude Châtillon, gravée en 1610, donne une représentation du premier château qui appartenait au Chancelier de Bellièvre.

Le second château fut construit par Mansart pour M. de Puysieux. Une gravure le montre dans la Topographie de Zeiller, en 1655.

C'est dans ce château que furent logés en 1676 les ambassadeurs du Siam. La petite infante d'Espagne, âgée de quatre ans, envoyée de Louis XV, dont elle devait devenir l'épouse, y séjourna quelques jours, avant de faire son entrée solennelle à Paris. On sait qu'elle fut par la suite renvoyée à la Cour d'Espagne, et que le mariage n'eut pas lieu.

Le château devint la maison de plaisance des abbés de Saint-Germain. " Dans ce lieu charmant, étaient rassemblées les fleurs les plus rares, les eaux les plus pures et les plus jaillissantes, les plus grasses prairies, prés de moines, c'est tout dire. C'était là que venaient s'ébattre les religieux de l'abbaye quand Septembre dorait les fruits. Et si, comme les maisons princières, Berny ne brillait pas par les statues éparses dans les jardins, on y trouvait un autre luxe, plus approprié aux goûts des jeunes abbés. A l'extrémité de toutes les allées étaient des jeux de boules, des escarpolettes, des jeux de bagues, des arènes préparées pour la lutte, le saut, la course et tous les exercices de gymnastique. "

Le château a aujourd'hui disparu. Les bâtiments du moulin subsistent pour d'autres usages. Les magnifiques jardins, que nous voyons indiqués sur la carte de 1771 sont

remplacés par le lotissement du Parc de Berny, et le grand bassin du Parc n'est plus qu'une mare stagnante au milieu des prés incultes.

La Manufacture Royale de Cires :

Les abeilles faisaient partie de l'élevage des moines dès 1495. On en trouve la mention dans leurs livres de compte (101) :

" Achapt de couvins, achetez par ledit commis pour porter ès boys d'Anthoigny Le Lymenche XXeme jour de Mars, baillé à Robert Reuyer la somme de trente et quatre sous tournois pour avoir par lui acheté vingt huit couvins tant jeunes que vieilz qui ont été acheptez sur le Pont au Change pour porter au boys d'Anthoigny "

Mais c'est seulement en 1702 que " Préau de Saint-Gilles, cirier du Roi en sa Grande Chancellerie de France, a fondé la Manufacture d'Antony pour le blanchissage des cires et la fabrique des bougies ", qui recevra par lettres patentes enregistrées le 28 Juin 1719, la qualité et les privilèges de Manufacture Royale (102).

" Sa Majesté, eu égard aux grandes dépenses faites pour cet établissement et honorer d'une protection particulière ceux qui tâchent à contribuer à l'avantage du commerce, confirme l'établissement fait de la Manufacture des cires et bougies au village d'Antony, permettant de faire mettre au-dessus de la porte un tableau avec ces mots " Manufacture royale des Cires et Bougies ".

" Voulant Sa Majesté que ladite maison soit exempte du logement de gens de guerre, comme aussi que les Commis et ouvriers, employez à la Manufacture jouissent de l'exemption de la taille et autres impositions qui sont ou pourront être levées au dit village d'Antony, pourvu néanmoins qu'ils ne fassent aucun autre travail ou commerce que pour ladite Manufacture ".

En 1730, elle était déjà devenue la plus florissante du royaume, soit pour la perfection de son blanchissage qui ne le cède point à celui du Mans, soit pour la grande quantité de cire qui s'y blanchit, et va année commune, à plus de deux cent milliers.

Pour justifier cette espèce d'éloge, exciter l'émulation des autres Blanchisseurs et instruire ceux qui tendent à la perfection du travail des cires, Savary des Brûlons, Inspecteur Général du Commerce de l'époque, entre dans le détail de l'ouvrage et nous décrit l'établissement (103).

L'emplacement contient en tout vingt six arpents qui forment un carré presque régulier. L'entrée de la Manufacture est sur la Grande Rue du Village et donne sur une vaste avancour de cent toises de longueur et autant de large.

Aux deux côtés sont des allées d'arbres de tilleul. Au bout sont cinq remises pour abriter les fourgons et autres voitures qui conduisent journellement à Paris, Rue des Fossés Saint-Germain l'Auxerrois, aux magasins de vente, la cire en pain et les paquets de bougies. A main droite, une basse-cour avec les écuries, la vacherie, les poulaillers. On y trouve la demeure du jardinier et celle du portier. A main gauche, une magnifique particulière. Par une grille et une porte en fer, on pénètre dans un labyrinthe formé de treillages et d'arbres verts. Des compartiments de parterres avec des fleurs rares, des bustes et une statue de marbre, quelques jets d'eau rendent ce lieu agréable.

La Manufacture comprend un corps de logis à trois étages et deux grandes ailes à rez-de-chaussée et mansarde. Dans les ailes sont la fonderie et les magasins (cire jaune et cire blanche). Le corps de logis est la maison du maître. Les magasins sont dans les mansardes et peuvent contenir chacun cinquante milliers de cire. Dans les ailes en retour, sont les ateliers pour fabriquer la bougie.

En face du corps de logis est une petite chute d'eau, en forme de cascade, au milieu de gazons bordés de fleurs. Derrière la cascade est l'herberie où, étalées sur l'herbe et divisées en cinquante carrés se trouvent les toiles où blanchit la cire.

La cire jaune reste exposée à l'air et au soleil, les premiers ouvriers de la manufacture, de 10 à 12 jours. A demi-blanchie et retravaillée, elle y revient huit jours, puis à nouveau deux à trois jours, suivant que l'air, la rosée et le soleil ont été favorables.

Deux chemins conduisent à l'herberie. A droite, sous de beaux arbres est le chemin du maître. A gauche, sous de beaux tilleuls est celui des ouvriers. Deux potagers séparent ces différentes parties.

Un grand réservoir d'eau voûté, contenant deux mille muids d'eau (le muid valait 268 litres), alimente la cascade, la fonderie et les besoins de la Manufacture. L'eau provient d'une source vive, amenée d'assez loin et qui alimente un magnifique bassin avant d'aller au réservoir. L'orangerie est toute proche. Ceux-ci sont placés en été dans une grande salle de maronniers entourés d'une haute charmille. Au bout est la serre pour l'hiver.

x maison

Cette usine d'Antony a paru donner à M. Paul Baud (104) un type assez exact de ces premières installations qui, dès le début du XVIIIème siècle, atteignent une production relativement importante et comprennent pour une main-d'oeuvre nombreuse et spécialisée, un outillage dont nous retrouvons les principaux organes dans une fabrique de cierges moderne.

Entre l'industrie domestique, puis artisanale, des temps mérovingiens, et les fabriques qui marquent le début de cette concentration qu'entraîne le développement de la machine à vapeur, la Manufacture d'Antony marque le renouveau du Commerce et de l'Industrie que l'on a appelé le Colbertisme.

C'est d'ailleurs à quelques minutes d'ici, que Colbert possédait le Château de Soaux (1670 à 1683) et que la Duchesse du Maine créa en 1703 (Un an après notre Manufacture) l'ordre de la Mouche à Miel, en l'honneur justement des abeilles.

Une journée de travail à la Manufacture comprend pour les fondeurs quatre opérations, portant en moyenne sur 800 livres de cire, soit environ 500 tonnes par an. La plus grande partie des matières premières provient de l'étranger. Le coton et les mèches se tire du Levant, particulièrement de Scyde, d'où il vient tout filé.

Plus d'une centaine d'ouvriers fournissent la lumière à la Maison Royale et aux seigneurs de la Cour. Antony est devenu en peu de temps le grand centre français de la cire et de la bougie (105).

La Révolution et la suppression de la Maison du Roi firent qu'il n'y avait plus que 12 ouvriers en 1792.

La Manufacture se transportant à Bourg la Reine après 1885, les bâtiments du XVIIIème siècle sont aujourd'hui occupés par les Soeurs de Cluny, qui ont succédé à M. Trudon, échevin de Paris.

Les bâtiments où l'on travaillait la cire nous apparaissent tels qu'ils étaient à l'époque, avec le clocheton portant l'horloge au cadran noir qui sonne toujours les heures, et que les ouvriers surnommaient " la Trudonne ", du nom de Mme Trudon, sa marraine.

Appliqué au mur de la façade sur jardin, un panneau de pierre finement sculpté représente les abeilles en vol, apportant à la ruche le butin cueilli sur les fleurs épanouies dans un vase, avec gravée cette devise :

ANTONY SOUS LA RÉVOLUTION

Une révolution de fait avait marqué au XIV^{ème} siècle l'affranchissement des serfs attachés à la terre. Les tenanciers avaient acquis la notion de propriété sur les terres qu'ils exploitaient et obtenu de conserver pour eux l'essentiel de leur récolte, sous réserve de la dîme.

La Révolution de 1789 fut la seconde partie de cette évolution. Elle mit les propriétés communes, à usage collectif, jusqu'alors exploitées au bénéfice des seigneurs, au service de la Nation. Les domaines seigneuriaux devinrent biens nationaux. Mais comme l'Etat ne pouvait s'immiscer dans le fonctionnement de ces fours, moulins et pressoirs banaux, dans l'exploitation de ces terres, si diverses et si variables, la plupart furent vendus. Ce fut le cas à Antony.

Grouperment de la population :

La carte de 1771 fut dressée à l'époque par Jacques Cicille, arpenteur royal, sur les indications des vénérables religieux de l'abbaye de Saint Germain des Prés.

Elle fait ressortir très nettement les différentes parties de la paroisse d'Antony, telles que nous pouvions les imaginer après l'étude d'évolution des routes que nous venons d'achever.

Le bourg, ou Vieil Antony, s'étage au long de la Rue de l'Eglise. Au milieu l'Eglise et le Cimetière.

La Rue Bourgneuf montre une voie de dérivation du village nettement tracée au-dessus d'une suite de maisons démolies seulement en 1939. (Les constructions continuent donc à se retirer vers les nouvelles routes de circulation).

La voye Chartraine indique aussi les maisons qui existent toujours. La Manufacture royale de cire a empêché les habitations de s'installer au long de la Rue de Châtonay perpendiculaire. Le château de ce domaine figure sur la voye chartraine, devenue la Rue Principale du Village par suite du nouveau tracé.

Le quartier du Pont d'Antony apparaît nettement séparé et s'installe au long du grand chemin d'Orléans. Le caractère de morcellement des terrains qui le bordent s'y inscrit d'une façon expressive. Il en est de même de l'avenue qui relie ce quartier au Village, confirmant l'opinion de l'Abbé Leboeuf (I06) qui écrit en 1757 :

" Je ne compte point pour écarts les maisons qui sont sur le grand chemin et dont le nombre va en augmentant. La distance est trop petite et la jonction se fera peu après avec le village ".

Au carrefour de Berny, récemment construit, la nouvelle poste aux chevaux est encore seule existante. Innovation de nos constructeurs de routes modernes, ce carrefour réserve une grande place circulaire, de la dimension actuelle, et définie le 3 Septembre 1793 dans un rapport d'alignement donné au citoyen Paulet, pour enclore un terrain situé en face la Poste de Berny, faisant l'encoignure des routes de Versailles à Choisy le Roi et d'Orléans. On observe que le mur en face sur la route d'Orléans doit être planté à quatre toises de distance et parallèlement à la bordure de la chaussée La deuxième partie en suite, doit former partie de la demi-lune et symétriser avec les bâtiments de la poste. Le mur y sera suivant une portion de cercle dont le rayon sera de 26 toises 2 pieds 4 pouces et le centre pris à la rencontre de l'alignement du milieu des deux chaussées... Et enfin la troisième partie ayant face sur la route de Versailles à Choisy, doit être plantée à 8 toises 3 pieds de distance et parallèlement à la ligne du milieu de la chaussée afin de laisser libre 6 pieds pour la distance entre le mur et les arbres que l'on pourra planter par la suite (I07).

Cet acte nous donne ainsi la largeur des routes et confirme l'emplacement de la poste aux chevaux.

On note également dans ce quartier le château de Berny qui lui donne son nom, et les magnifiques jardins qui sont devenus le Parc actuel de Berny, entièrement morcelé.

Le domaine agricole :

La Ferme du Pont, aujourd'hui Hôtel du Cheval Blanc, achetée dans la succession de Lyonne en 1683, est proche de la rivière, au long de la route et des prairies entourant le pont d'Antony. En 1695 les bâtiments furent consumés en entier par un incendie causé par la foudre, et rebâtis.

La Ferme de la Tour d'Argent, achetée également en 1683, avait brûlé en 1722, ainsi que la Tour. Les bâtiments furent seuls rebâtis.

On trouve à son sujet, en date du 20 Août 1791, le procès-verbal d'estimation du corps de ferme appelé la Tour d'Argent, provenant de la mense conventuelle de l'abbaye de Saint Germain des Prés, loué au sieur Pierre Joseph de Cauville par bail du 22 Mars 1786, ledit procès-verbal fait par le sieur de Vilmorin le 4 Février 1791, annonçant que les terres de ladite ferme montent en totalité à 189 arpents 52 perches.

Le sieur de Cauville annonce qu'il y a erreur dans la contenance, son bail portant sur 198 arpents, que cette différence vient de ce qu'il a été omis plusieurs pièces de terre qui ont été sans doute comprises dans les procès-verbaux d'estimation des deux autres fermes situées dans le même lieu et provenant de la même abbaye (IO8).

La ferme de l'Abbaye, derrière l'Eglise et bordant le cimetière appartenait à l'abbaye de temps immémorial. En 1562 le fermier devait porter à l'abbaye à Paris, le montant en nature de son loyer, soit 6 muids de grain et un pourcoau (IO9).

Le 8 Juin 1789, le sieur Cauville (II0) indique que les quatre pressoirs et les bâtiments de ces deux dernières fermes doivent être évalués 733 livres.

A l'ensemble de ces domaines agricoles, nous pouvons ajouter ceux de la cure d'Antony, déclarés par Julien Bachet, prêtre, curé du lieu, le 27 Février 1790, soit :

- 29 arpents II perches 9 pieds de terre labourable.
- 2 arpents 2I perches de pré.
le tout loué à divers particuliers pour 1.147 livres et 4 sols de loyer annuel.
- 15 livres de rente foncière.

Qu'indépendamment de ce, il lui appartient en sa dite qualité de curé, un Gros, composé de :

- 28 septiers de bled de dixme, mesure de Paris.
- 4 pièces de vin, aussi de dixme, prises au pressoir d'Antony, le tout chaque année.
- qu'il est logé dans la maison presbytérale d'Antony, dont le loyer, y compris le jardin est évalué à 100 livres annuellement.
- que sur la totalité de ce revenu, il est tenu de payer annuellement, comme il l'a fait jusques et y compris l'année 1789, une somme de 126 livres 5 sols pour décimes.

- observe que la fabrique d'Antony lui paie annuellement 240 livres mais qu'au moyen de cette rétribution il doit acquitter les obits et fournir pain et vin à la sacristie (III).

Répartition du territoire agricole :

On doit aux archives municipales une vue succincte de l'économie d'Antony à cette époque.

La division du territoire, suivant le procès-verbal d'arpentage et le plan fait en conséquence marque pour l'année 1791 :

- Jardins et bâtiments 1ere classe	132 arpens	46 perches
- Terres labourables	1306 arpens	71 perches
- Vignes et arbres 1ere classe	403	67
- Bois 1ere classe	279	73
- Prés 1ere classe	303	51
- Chemins et rivières	93	61

Total 2519 arpens 69 perches
soit en mesures métriques.. 861 ha 44 a 92 ca.

estimation	134.005 livres
maisons données à loyer	18.000 livres
maisons occupées par les propriétaires	4.500 livres
moulins donnés en loyer	665 livres

Montant du revenu foncier de toute nature 157.170 livres.

Par ailleurs, en l'An VIII, les estimations foncières s'établissent ainsi :

- 296 arpents de prés.
- 1004 arpents de terre 1ere classe.
- 950 arpents de terre 2eme classe.
- 420 arpents de terre 3eme classe

2670 arpents ainsi que 195 maisons

Il faut y ajouter 195 arpents de terre et 30 de pré, litigieux avec Massy, et 173 arpents du Parc de Sceaux, litigieux avec cette commune, donnant une surface totale de 960 hectares.

On remarque l'importance des terres labourables, vignes et prés, les bois aujourd'hui disparus, la faiblesse des jardins et bâtiments, l'importance des maisons données à loyer (4 fois 1/2 celle des propriétaires).

On se plaint qu'il y a beaucoup de gibier, qui fait beaucoup de dégâts et de tort aux cultivateurs, que la proximité du Bois de Verrières décline quelques parcelles quant aux ravages causés par le grand et le petit gibier.

Une partie du détail des cultures nous est donnée à la suite d'un violent orage de grêle le 13 Juillet 1788 qui a causé pour 39.500 livres de dégâts sur :

250 arpens de vigne, 700 arpens de blé, 750 arpens d'orge, 150 arpens de vesce et haricots (au total 1.800 arpens).

Mais lorsqu'il s'agit de satisfaire une réquisition en Pluviose An VIII, le Conseil estime que les terres cultivées s'élèvent à 1.375 arpens, et qu'Antony traversé par une grand-route, ne produit pas le dixième de sa consommation en foin.

Il y a 207 chevaux dans la Commune, y compris 46 chevaux de poste, et 83 charrettes ou voitures, grandes et petites, à un, deux ou trois chevaux, dont 20 à trois chevaux.

La récolte de 1792 a permis de trouver chez les fermiers et laboureurs 1037 septiers de blé, 310 septiers d'orge et 175 septiers de seigle. Et chez les vigneron-laboureurs 191 septiers de blé, 44 d'orge et 24 de seigle. Ce qui fait en tout 1228 septiers de blé, 354 d'orge et 199 de seigle (117).

La population :

La limitation des censitaires et l'exploitation de la plus grande partie du territoire par l'abbaye avaient gêné considérablement l'augmentation de la population. Elle était passée de 64 censitaires en 1503,

à	84 feux en 1709	(113)
	128 feux en 1742	(114)
	184 feux en 1787	(115)
	192 feux en 1789	(116)
	195 maisons en l'An VIII	.

Ainsi la population relativement stable pendant deux cents ans, augmente rapidement au XVIIIème siècle, durant le règne de nos grands rois, et en raison du commerce et de la circulation routière, toujours accrue sur la grande route d'Orléans. La carte de 1771 montre le morcellement nouveau et les maisons qui se construisent surtout au long de cette artère à usage commercial.

Activité commerciale et industrielle :

Le nombre des auberges était assez considérable. Une enquête de police, en 1792, nous indique les enseignes de la Croix Blanche, du Cheval Blanc, de la Veuve Barié, de Barié fils aîné, Legras, Cochelin, Chartier, etc... Mais il faut remarquer que la plupart de ces cabaretiers et aubergistes ajoutent également à leur profession, celle de vigneron de laboureur ou de charretier.

D'autres professions s'exercent également à cette époque. L'assemblée générale de la Commune, du 31 Janvier 1790, comprenant les habitants et citoyens actifs, eu nombre de 76, en donne un aperçu (118) :

19 vigneron - 1 vigneron aubergiste - 12 aubergistes -
14 journaliers -
3 maréchaux - 1 voiturier - 1 bourrelier - 1 charron -
2 grainetiers -
2 charpentiers - 1 menuisier - 1 serrurier - 1 vitrier -
3 maçons - 2 plâtriers -
2 épiciers - 2 laitiers - 1 boucher - 1 pâtissier traiteur -
1 cordonnier - 1 perruquier - 1 tailleur d'habits.
1 officier - 1 notaire greffier - 1 maître en chirurgie -

On cite par ailleurs 1 boulanger et 23 vigneron, propriétaires ou locataires de vignes (119).

La Manufacture de cire qui appartient au citoyen Jérôme Trudon, a beaucoup diminué depuis la Révolution, et surtout depuis la suppression de la maison du ci-devant Roi. Il n'y a plus que 12 ouvriers.

Il existe également trois carrières à plâtre, dont deux appartiennent au citoyen Cazin et l'autre au citoyen Chartier. Cazin emploie journellement trente ouvriers à l'exploitation de son commerce, et Chartier également trente.

Garde Nationale, Règlements et Police :

Commune essentiellement agricole, Antony ne prit qu'une faible part au mouvement révolutionnaire dont le bruit, malgré la faible distance, n'arrivait jusqu'à elle que fort affaibli.

Dès le 24 Juillet 1789, la Garde Nationale était constituée à Antony. 186 hommes furent enrégimentés et un corps de garde, composé de 26 hommes, fut installé dans l'auditoire, près les prisons.

L'année suivante, 206 hommes furent répartis en 4 compagnies et on leur attribua deux corps de garde, le second au Pont d'Antony. Tous les hommes de plus de 18 ans doivent se faire inscrire. Les invalides se feront remplacer dans le service qui leur sera demandé.

Les rapports de police qui en émanent sont nombreux. Ils visent surtout des attaques de voyageurs sur la route, l'arrêt d'une voiture de pistolets, armes et munitions, mais régulièrement autorisée par la suite à continuer son chemin, l'arrêt d'une jeune suspecte échappée de la maison d'une belle-mère acariâtre.

Lors de la disette de 1793, un corps de garde est installé à Berny, près la poste aux chevaux, afin de surveiller la circulation des grains, qui se vendent à Paris, sans autorisation, au-dessus de la loi du maximum. L'attrait et l'importance de la circulation routière apparaissent nettement dans cette décision.

Octobre 1792 montre 312 hommes en état de porter les armes, mais il n'y a que 73 fusils de munition, 75 fusils de chasse, 48 pistolets, 101 sabres, couteaux de chasse et épées.

Les cérémonies patriotiques ne manquent pas à Antony. Le 17 Avril 1790, l'assemblée générale des habitants prête le serment civique pour le maintien de la Constitution, en se plaçant sur deux colonnes : les citoyens non incorporés dans la milice forment la colonne de droite, la milice nationale celle de gauche, à la tête de laquelle se sont mis les officiers.

M. le Maire est entre les deux colonnes de l'Eglise, à sa droite et à sa gauche les membres de la Municipalité avec le secrétaire-greffier et le Trésorier. Le discours de M. le Maire est transcrit au registre du Conseil et les notables ont signé en nombre imposant.

Le 14 Juillet 1790, premier anniversaire de la Liberté reconquise, les citoyens d'Antony ont juré d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de demeurer réunis à tous les Français par les liens indissolubles de la Fraternité.

Le 9 Vendémiaire An VII, les fonctionnaires municipaux et gardes nationaux, drapeaux déployés, se sont rendus avec l'appareil militaire, aux cinq endroits ci-dessous pour publier la loi de Conscription :

- Carrefour du Moulin - Maison Commune - Arbre de la Liberté

(entrée de la rue de l'Avenue du Pont) - Second arbre de la Liberté (près la poste) - Troisième arbre de la Liberté planté à l'extrémité de la Rue Chartraine.

Mais le 19 Mars 1793 un Commissaire du district de Bourg-l'Egalité vint déclarer que pour la levée de 300.000 hommes et sauver la Patrie en danger, Antony devait fournir huit hommes.

Les citoyens d'Antony firent leur devoir, mais avec un élan très modéré. Aucun volontaire ne sortit des rangs. Il fallut recourir au sort pour désigner les huit soldats qui devraient partir, encore cinq d'entre eux présentèrent-ils des remplaçants.

A cette occasion on cite le lieu de naissance des jeunes gens désignés et de leurs remplaçants :

- Antony - Saint Maurice de Corps Saint (diocèse de Langres)
Rungis (Seine) - Bagnaux (Seine) - Saint Germain de Sée (Orne) - Antony - Saint Benoit du Sault (Berry) - Basne (Normandie) - La Bastée (Puy de Dôme) - Nogent le Roi (près Chartres) - Antony - Nogent sur Seine (Seine) - Saint Martin d'Etampes - Condé sur Noireau (Normandie) -

On en peut déduire que dès cette époque, une partie de la population était déjà mouvante et venait de pays parfois très éloignés. Les routes de Chartres, de Normandie, du Berry apportaient leur contingent de nouveaux habitants.

Le peu d'enthousiasme soulevé par cet appel patriotique, caractérise l'esprit calme et attaché avant tout à son sol natal et à sa maison, que les événements extérieurs à la Commune ne touchent guère et n'intéressent que fort peu.

Le Comité de salut public lui-même n'eut pas beaucoup à faire car il n'y avait pas eu d'autre seigneur que l'abbaye, et par suite aucun émigré, aucun suspect. Le curé du lieu, Julien Bachet, prêta serment et devint curé constitutionnel, continuant son ministère comme auparavant.

En Messidor An II (Juillet 1794) la municipalité élaborera deux règlements de police, l'un en 15 Articles pour l'intérieur de la Commune, l'autre en 23 articles pour la surveillance des champs.

S'inspirant des principes généraux qui régissent tout naturellement la société humaine, de façon à assurer à chacun la commodité, la propreté et la sûreté des rues, l'honnêteté du glanage et du grapillage comme la sûreté des récoltes, ces règlements ne diffèrent guère de ceux qui nous régissent maintenant.

Les propriétaires et locataires de vignes non closes ainsi que d'arbres fruitiers, commettent momentanément, à la pluralité des voix, deux garde-messieurs à l'effet de veiller conjointement avec le garde-champêtre, à la conservation des fruits et du raisin, jusqu'après la vendange. Le ban de vendange était publié régulièrement chaque année.

Les deux hallobardes de la Commune sont confiées aux messieurs à charge de les rapporter au citoyen Maire, aussitôt après les vendanges. Ils seront les maîtres de porter un fusil s'ils en ont un, mais il leur est expressément défendu de chasser. Ils seront payés par chaque vigneron à raison de un franc l'arpent.

Il est intéressant de signaler comment les coutumes et la tradition se perpétuent au cours des siècles sans presque aucune modification.

En 1531, une requête fut présentée par le procureur fiscal d'Antony, exposant que malgré les défenses faites antérieurement aux messieurs du village de Wissous, de se transporter sur aucune pièce de vigne du terroir d'Antony, portant piques, cornets et autres bâtons pour faire aucune garde des dites vignes ni aucun exploit, les nommés Colas S. et Toussaint S. messieurs dudit Wissous cette année, se sont présentés le 22 du présent mois de Septembre, garnis chacun d'une pique, épée, cornets et sifflets, au lieu appelé les Rabats, terroir d'Antony, lesquels saisis et pris au corps, et menés prisonniers dans les prisons dudit lieu.

Par sentence du juge, lesdits piques, épées, cornets et sifflets ont été confisqués, et défense faite auxdits sieurs de ne plus dorénavant se transporter sur ledit terroir, ainsi garnis d'armes et d'instruments de messieurs.

De nos jours, les cultivateurs désignent encore leurs messieurs pour la sauvegarde des récoltes. S'ils ne portent plus la hallebarde, l'épée ou le fusil, ils sont encore assermentés auprès du juge de paix du canton et dressent des contraventions contre les délinquants.

Le canal d'Yvette (120)

C'est au milieu de ce siècle que l'alimentation en eau de Paris se révéla plus particulièrement insuffisante. Un ingénieur, M. de Parcioux, dans un rapport, lu à l'Assemblée de l'Académie des sciences en 1762, proposa de conduire jusqu'à Paris, les eaux de l'Yvette et de la Bièvre, au moyen d'un aqueduc qui devait avoir 18.000 toises (35 Kms). En 1787, le sieur de Fer de la Nouerre était autorisé à commencer les travaux à ses risques et périls.

L'intention de M. de Fer était d'établir soixante fontaines publiques qui seraient distribuées dans les différents quartiers de Paris, tels que le Faubourg du Roule, la Barrière Blanche, les faubourgs de Saint-Denis, Saint-Martin et Saint-Antoine, de Saint-Victor et Vaugirard, fontaines qui nécessiteront le placement des conduites dans toutes les rues principales. L'eau sera conduite et distribuée par des conduites en fer et en plomb, afin d'éviter les reproches que les tuyaux de bois n'ont cessé d'occasionner à la Compagnie des Pompes à feu.

Mais les 20.000 travailleurs du faubourg Saint-Marcel ne voyaient pas disparaître les eaux de la rivière des Gobelins, leur gagne-pain, sans protestations. Les trois meuniers d'Amblainvilliers, des Migneaux, de Gretz, assurent que pendant huit mois de l'année, et surtout dans les basses eaux, celle-ci arrive aux moulins " toute teinte de rouge, de vert, ou d'autres couleurs, qui lui sont communiquées par la Manufacture de Jouy, tellement que les eaux en sont empêchées et que les poissons en meurent."

Les travaux furent cependant commencés. Le 6 Novembre 1789, M. Trudon, propriétaire de la manufacture de cire, déclare que le sieur de Fer a fait faire dans sa propriété, pour conduire à Paris les eaux de l'Yvette et de la Bièvre, une tranchée qui a pris un arpent et demi de terrain, et lorsque l'eau sera dans la tranchée il y a tout lieu de craindre qu'elle ne déborde et ne submerge au-delà.

Le 14 mai 1790, le sieur Cornu de la Fontaine, propriétaire Rue Chartraine, face la Manufacture, se plaint des pierres déposées par l'entrepreneur du canal qui abiment son mur depuis deux ans et qui en est devenu tout vert, et M. de Fer est prié de les enlever.

Le Conseil Municipal d'Antony se plaint des tranchées ouvertes dans les terrains des Morteaux, avant que les indemnités soient payées aux propriétaires, contrairement à la Déclaration des Droits de l'Homme, récemment votée.

Les riverains eurent finalement raison et les travaux furent abandonnés. Ainsi n'eut pas de suite un projet qui nous montre ce qu'était l'alimentation en eau de Paris, il y a seulement cent cinquante ans.

La vie municipale :

La vie municipale apparaît particulièrement intense au moment où les habitants prennent à leur compte la gestion des affaires publiques.

En général, et particulièrement chaque Dimanche, l'Assemblée paroissiale est convoquée au son de la cloche, à l'issue de la messe, ou très fréquemment à l'issue des vêpres.

La création des Assemblées Municipales, décidée par le Roi, nécessite le 19 Août 1787, à l'issue des vêpres, la désignation de cette Assemblée. Le sieur André Claude Vattier, maître de la poste aux chevaux de Berny, est nommé syndic (I21).

Dès cette année il est demandé de conserver l'ancien cadre, où il y avait un syndic perpétuel, aujourd'hui syndic municipal, et un syndic annuel. Il faudrait que le syndic annuel fut laissé subordonné au syndic municipal, excepté dans les membres. Nous dirions maintenant un adjoint au Maire.

Lorsque des questions importantes intéressent l'ensemble des habitants, les réunions se font dans l'église paroissiale. Les dépenses se répartissent pour chacune de ces occasions, sans que soit prévu de budget annuel pour l'ensemble de ces questions. Un membre de l'assemblée est désigné pour collecter la somme nécessaire.

Lorsqu'il s'agit d'affaires particulières, les syndics se réunissent plus fréquemment, même plusieurs fois par semaine, soit au greffe de la municipalité, soit en l'auditoire.

On lit à différentes reprises, que l'Assemblée s'étant réunie, elle s'est séparée n'ayant reçu aucun ordre dont elle eut à s'occuper, ni aucun objet à traiter, et ont signé les membres présents. Il semble que le greffe soit au domicile particulier du secrétaire-greffier, qui est également le notaire du pays.

L'auditoire se trouve dans la maison dite ci-devant maison seigneuriale, qui fut inventoriée le 28 Aout 1791 pour la conservation des biens nationaux. Dans la description des différentes pièces et chambres, on ne trouve que des objets mobiliers d'usage courant et le plus souvent en mauvais état. La chambre N° I, au 1er étage, a ses croisées donnant dans la cour de la ferme. Dans la salle d'audience ou auditoire, sont plusieurs sièges adaptés l'un à l'autre, un barreau formé de différentes planches et sièges peints en jaune, une table servant de bureau au secrétaire-greffier, un vieux fauteuil fourré de bourre, couvert de velours d'Utrecht rayé deux bandes, une sonnette au dehors de la salle sur la rue (I23).

Ces indications et le plan de 1815 nous permettent de conclure qu'il s'agit de la maison formant actuellement l'angle des rues Persil et de l'Eglise.

Les Biens Nationaux :

La Commune fit une soumission de 500.000 livres pour l'acquisition des biens ecclésiastiques, en vue de les transmettre ensuite à ceux des habitants qui pourraient en acquérir.

Le détail s'établissait à 500.071 livres, à raison de 450 livres l'arpent de terre et les prés à 609 livres, les bâtiments de ferme, le pressoir et le moulin à 50.000 livres, les rentes dues à la seigneurie à 21.860 livres.

Il apparaissait plus particulièrement utile à la Commune d'acquérir :

- la petite maison seigneuriale, pour en faire la maison de la Commune,
- le petit bâtiment qui est derrière, ou se trouve l'ancien auditoire.
- les pressoirs qui sont construits à côté de ladite maison.
- tous les arbres qui se trouvent sur les chemins du territoire.
- les différentes pièces de terre vagues, situées lieudit les Morteaux et le Paradis, sur lesquelles se trouvent des plantations d'ormes, fresnes, et autres arbres, que les seigneurs ont fait faire.

Ce projet n'eut malheureusement pas de suite, et la vente eut lieu sans que la Commune put acquérir la maison qui lui aurait été si utile.

La Maison Commune :

Le 15 Août 1793, l'Assemblée générale des habitants (124) constatait que cette absence de maison commune gênait considérablement pour la tenue des assemblées des habitants, que d'autre part la Commune ne peut acquérir les bâtiments des religieux, celle-ci ne pouvant obtenir le retour à son profit d'une partie de la vente des biens nationaux sur son territoire.

En conséquence, l'Assemblée décide que l'infirmerie et la remise qui est accotée au bâtiment de la cure, seront distraits desdits bâtiments, pour former une " maison commune ".

La réalisation de ce projet fut assez rapide puisque les mentions du registre indiquent les réunions en cette maison, à quelque temps de là, le 27 Messidor an II.

Le ravitaillement :

En ces périodes troublées, la disette se fait durement sentir. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que les difficultés alimentaires de cette époque, se sont répétées exactement de nos jours.

Le 27 Septembre 1793, le Conseil constate que la Commune d'Antony est composée de 1200 âmes, qu'elle est située sur une des routes des plus fréquentées, que malgré que la Commune produise à peu près les grains nécessaires à sa consommation, il y règne une affreuse disette, parce que le grain qui est chez les laboureurs est en réquisition, et que personne ne peut se servir chez les cultivateurs d'Antony, qu'il n'y a pas de marché, que 50 citoyens se sont rendus au marché de Sceaux et qu'il n'y en a pas six qui ont obtenu de quoi se substantier durant huit jours, qu'il n'y a qu'un boulanger à Antony et qu'il n'a pas de quoi faire une fournée, qu'il ne peut s'approvisionner sur aucun marché.

Sans pain depuis quatre jours, le Conseil demande donc au Ministre de fournir pain ou farine nécessaire, comme il est prescrit que le feront ses services.

N'obtenant aucun résultat malgré les démarches à Paris, il est demandé à tous les cultivateurs, le 5 Octobre 1793, de livrer du blé au boulanger, malgré les interdictions et réquisitions mal fondées du Directoire.

Or le 27 du même mois, divers habitants se plaignent de la mauvaise qualité du pain fourni par le boulanger, malgré la qualité du blé livré. Il faut nécessairement surveiller le boulanger et prendre les mesures pour l'assujettir à donner du bon pain, lui fournir chaque jour la quantité de farine dont il a besoin et surveiller la fabrication.

Quatre commissaires furent donc nommés à l'effet de distribuer des cartes de pain aux habitants, fournir au boulanger le blé et la farine, surveiller la fabrication et la distribution du pain.

C'est dans le même temps que pour faire respecter la loi du maximum, les membres de la commission de surveillance se sont rendus le 10 Thermidor an II, chez le citoyen Bottier, marchand de grains et volailles, parce qu'ils s'étaient aperçu que des personnes inconnues, les unes avec des hottes, d'autres avec un cheval et une voiture, enlevaient des quantités assez considérables de beurre et d'oeufs, de manière que les citoyens de la Commune pour la plupart, ne pouvaient s'en procurer au prix du maximum.

Cela annonçait que ce commerçant vendait au-dessus du prix du maximum. Ils ont trouvé 80 livres de beurre et 200 douzaines d'oeufs environ, plus un panier contenant 25 douzaines sur lequel était une carte portant l'adresse de la citoyenne Gadour, marchande de vins au quartier Montparnasse. Le rapport de cette perquisition montre qu'elle fut orageuse comme on peut en douter.

Les prix de la main-d'oeuvre ont particulièrement augmentés en quelques années. La Municipalité, après avis de différents ouvriers et laboureurs, a fixé en conséquence les prix de journée et des ouvrages de la moisson, en ajoutant en sus 50 % des prix de 1790 :

<u>Foin et luzerne</u>	<u>1790</u>	<u>Messidor an II</u>
Fauchage d'un arpent	3 livres	4 l. 10
une journée de fanage	1 . 10	2 . 5
bottelage du cent	1 . 5	1.17. 6
au cavalcanier des champs, de la 1ere gerbe à la dernière, en présumant que ce travail ne dure pas plus d'un mois	50.	75.
journée d'un cavalcanier tasseur	2.	3.
sciage d'un arpent de seigle.....	8.	12.
sciage d'un arpent de blé.....	10.	15.
sciage d'un arpent d'avoine.....	8.	12.
fauchage d'un arpent d'avoine	2.	3.
pour lever un arpent d'avoine	1.15	2.12. 6.
battage d'un septier de tous grains..	1.	1.10.
journée d'une voiture à trois chevaux avec le voiturier.....	18.	27.

Les travaux communaux :

Malgré les difficultés de l'existence et peut-être à cause d'elles, les travaux d'édilité ne sont pas oubliés durant cette période.

Le 14 Novembre 1790 les officiers municipaux ont dit avoir reçu 200 livres provenant des fonds de charité, qu'ils ont employé à faire travailler environ cent personnes pauvres d'Antony, hommes, femmes et enfants, pour différents ouvrages sur le territoire, à ramasser des pierres dans les champs, à en remplir les ornières et les creux qui s'y trouvaient, à couper un petit monticule à la Butte des Godets pour rendre la voie praticable tant avec voiture qu'à pied et à cheval, comme aussi à relever les boues dans différents quartiers et faire un petit trottoir régnant depuis le clos de M. Godefroy, lieudit la Porte Rouge (place de la Mairie actuelle).

Le 9 Janvier 1791, les mêmes officiers municipaux ont à nouveau reçu 150 livres qu'ils ont employées dans les mêmes conditions à balayer, nettoyer et ramasser les boues des rues, à former une conduite pour faire écouler les eaux et immondices qui descendent du village par la rue qui conduit aux plâtrières (Rue de Châtenay), les faire venir jusqu'au bout du Clos Godofroy, et ensuite écouler par le fossé pratiqué le long de la petite avenue qui conduit à la ferme (Rue de l'Abbaye) pour qu'elles rejoignent celles qui sortent de la mare de la ferme et s'écoulent dans la rivière de Bièvre.

En règlement fait par l'autorité supérieure, la commune décidait de reprendre le curage de la rivière dont la faible pente et le fonctionnement des moulins rappelaient la nécessité. Cette obligation fut rappelée aux riverains, mais certains n'y mirent aucun empressement. Par suite de la suppression des corvées, il ne se trouva personne pour dégager les arches du pont sous la route nationale. Ce travail incombait à l'Etat, et le Conseil rappelle au Directoire, le 19 Fructidor an VI, que les arches du pont n'ont pas été curées depuis sept ans. Il y en a bien 400 tombereaux. Une arche est bouchée, les deux autres le sont presque.

Enfin le ruisseau des Godots est interrompu en raison des trous que les particuliers de Verrières et Antony se sont permis de creuser dans le lit du ruisseau pour y faire rouir leur filasse.

Les eaux de source :

Ce qui tenait le plus à coeur aux habitants était leur alimentation en eau potable.

Une assemblée générale extraordinaire des habitants se tint le Jeudi 9 Décembre 1790, au cours de laquelle il a été exposé qu'aux termes d'un arrêté de la Cour du Parlement du 30 Aout 1770, les religieux avaient été condamnés à rétablir en dehors de la cour de la Grande Ferme les eaux de la fontaine qui était alors dans ladite cour.

Ceux-ci n'ont satisfait qu'en partie à cet arrêt et n'ont fait couler en dehors qu'une partie de cette fontaine et que l'autre est restée dans ladite cour. Par égard pour les religieux, alors seigneurs d'Antony, les habitants n'avaient pas voulu contester cet objet.

Mais comme la ferme fait partie des biens nationaux et doit être vendue, les habitants ont le plus grand intérêt à rétablir leurs prétentions. Ils en ont d'autant plus de raisons que la partie d'en haut du village et celle du Pont

sont très éloignées de cette fontaine, que cette dernière surtout ne peut y venir à cause de son éloignement, et est obligée de se servir de l'eau des puits ou de celle de la rivière, que la crudité de l'une et la qualité bourbeuse de l'autre, occasionnent quelquefois des maladies.

De toutes ces considérations, les habitants ont arrêté unanimement que pour le bien et l'avantage de toute la paroisse, la portion de fontaine qui existe dans la cour de la grande ferme serait supprimée, et pour que les habitants du village et ceux du Pont se ressentissent également du bien de cette fontaine, il serait fait une ouverture à la sortie de la manufacture de ciré située dans la partie haute du village. Que de cette fontaine, il en serait sortie trois dont une serait établie face à la manufacture où il existe un puits (angle ruelle à Riou où il existe encore). Une autre serait pratiquée sur celle en dehors de la cour de la Grande Ferme et la troisième auprès de la Croix du Pont, en la faisant descendre par des conduites.... qu'il serait mis une auge à chacune de ces fontaines, afin que les habitants puissent y faire boire commodément leurs bestiaux.

Et pour éviter que la vente de la ferme puisse ranimer des contestations à cet égard, les habitants décidèrent treize jours après, de couper la fontaine de la cour de la ferme et de la mettre au coin du cimetière (devenu la Place de l'Eglise) (125).

:-:-:-:-:-:-:-:-

LE XIX^{eme} SIECLE - Iere MOITIE

La vie agricole n'apparaît pas sensiblement modifiée durant la première moitié du XIX^{eme} siècle.

La population n'a que peu varié durant ces cinquante années. Après un accroissement sensible de 1831 à 1836, elle a tendance à décroître de nouveau. Les recensements ont dénombré successivement :

en 1801 ... 1.062 habitants	
en 1817 ... 1.145	en 1841 ... 1.360 habitants
en 1831 ... 1.182	en 1846 ... 1.347
en 1836 ... 1.336	en 1851 ... 1.328

L'abbé Enjalvin (126) dans son histoire d'Antony en 1852 fixe le centre du pays sur la Place du Carrousel, plantée de tilleuls avec des murs d'appui formés de pierres tumulaires provenant de l'ancien cimetière et portant encore leurs épitaphes.

Quatre rues partent de cette place :

- l'une se dirige au Nord sous le nom de Rue de la Tour, c'est la Rue de Châtenay actuelle.
- une autre, la Ruelle à Riou, tend au couchant et va rejoindre une Grande-Rue dite Rue Chartraine.
- une troisième va au midi, passe devant l'Eglise dont elle porte le nom.
- la quatrième s'appelle l'Avenue. C'est une large et belle rue qui descend vers l'Est, à angles droits sur la route d'Orléans : c'est notre Rue de la Mairie.

A ce point de jonction est le second centre d'habitation, presque aussi considérable que le chef-lieu, et qui s'appelle le Pont d'Antony.

Enfin à une demi-lieue sur la route de Paris, se trouve le Carrefour de la Croix de Berny, formé d'une douzaine de maisons. Son importance est dans le relais de la poste aux chevaux qui occupait tant de bras. Mais par suite de la construction du chemin de fer de Paris à Orléans, les nombreux charrois ont déserté la route. Les transports de blé et les produits agricoles de la Beauce, les voyageurs eux-mêmes empruntent maintenant le chemin de fer. La route est infiniment moins fréquentée. Les diligences ont disparu ainsi que le gros roulage.

La poste aux chevaux ne fait pas le dixième de ses opérations. Les auberges se sont fermées en grande partie et ce qui reste en activité fait peu de débit (127).

Ainsi s'explique la diminution de population. Le commerce né de la route diminue avec elle. Le travail qu'elle occasionne demande moins de bras et les ouvriers s'en vont vers d'autres centres, chercher l'emploi qui leur fait défaut ici.

Recensement de 1841 (128) :

Il suffit d'ailleurs de consulter le recensement de 1841 pour connaître l'activité des habitants à cette époque :

Agriculture	207	Carrières	60
Cuir, bois, vêtements, textiles...	59	Métallurgie	6
Minéraux	3	Cire	14
Alimentation et hôtels ...	52	Bâtiment	40
Commerce	19	Manutention, transport	44
Service personnel	38	Services publics	9
Professions libérales.....	7	Divertissement, sport, luxe ...	0
Rentiers, propriétaires...	35	Indigents	8

La population active s'élève à 558 personnes, tandis que le nombre des femmes et enfants à charge, des rentiers et indigents, est au total de 802.

L'activité de base dans la commune est sans conteste l'agriculture avec 207 personnes, non compris les femmes et enfants des familles agricoles. L'extraction des carrières à plâtre fournit le gagne-pain à une soixantaine de familles ouvrières.

Les industries qui découlent des besoins quotidiens sont florissantes : bourreliers, charrons, couturières et blanchisseuses sont également occupés. La fabrique de cire apparaît en déclin et n'occupe plus que 14 personnes.

Sur la route d'Orléans, l'alimentation et les hôtels occupent encore une place importante. Sans doute faut-il ajouter à ces 52 personnes, les femmes de commerçants qui aident partiellement au service de la clientèle, ainsi qu'une part des domestiques classées dans le service personnel.

La manutention et les transports sont relativement importants. Le relai de la poste et les charrois de plâtre justifient cette activité.

Ajoutons les 35 rentiers et propriétaires, les sept professions libérales, qui forment la classe aisée, et nous avons ainsi la composition exacte de notre village dont le moral de la population est décrit en 1852 par Enjalvin.

Celui-ci distingue quatre classes différentes :

- Les marchands établis sur la grande route, ne sont pas attachés au sol et changent de domicile au gré de leurs intérêts.
- Les ouvriers offrent un mélange de gens du pays et d'étrangers
- Les cultivateurs ont conservé les traditions anciennes, se succèdent de père en fils. Le travail est pressant et dur, et les corps s'épuisent avant le temps.

Dans l'ensemble la population est calme et laborieuse. Les désordres n'y sont pas très grands. Antony est avant tout une commune rurale.

Répartition du territoire et des cultures :

La matrice des propriétés foncières, dressée en 1843, donne le détail de la répartition des terrains :

terres labourables	694 ha.	43 a.	32 ca.
terres plantées		17 a.	27 ca.
vignes	33 ha.	81 a.	78 ca.
jardins	50 ha.	24 a.	05 ca.
prés	114 ha.	08 a.	36 ca.
bois	2 ha.	50 a.	62 ca.
groseillers	6 ha.	71 a.	95 ca.
plâtrières		30 a.	
canal d'irrigation et fossés		28 a.	52 ca.
pièce d'eau	2 ha.	36 a.	30 ca.
avenue		34 a.	80 ca.
friche		6 a.	17 ca.
sol des propriétés bâties	10 ha.	12 a.	31 ca.

soit 915 ha. 45 a. 45 ca.

Il y a 3 plâtrières - 1 moulin - 201 maisons.

La statistique agricole concernant la récolte de 1876 apparaît moins précise et quelque peu surestimée puisque la surface atteint 1.077 hectares :

- 441 ha. de froment - 72 ha. de seigle - 224 ha. d'avoine - 330 ha. de pommes de terre - 10 ha. de betteraves - 20 ha. de vignes.

La production agricole est donc assez variée. Elle est réputée par la diversité de ses produits, et il suffit de feuilleter les catalogues des marchands grainiers pour s'en convaincre.

Châtenay est réputée pour ses pépinières comme elle l'était pour ses châtaignes. La ciboulette de Sceaux, la groseille de Verrières, la fraise de Bièvres, celle de Palaiseau (avec sa houe particulière et sa fraise du Docteur Morère), le haricot de Massy, le blé de Wissous avec sa terre de Champart, le vin de Bagneux, toutes ces productions trouvaient à Antony une place favorable pour leur culture variée. Les grenouilles même, de Fresnes, avaient ici un élevage favorable.

Les cartes de l'époque nous montrent le blé et la betterave à la Grande Couture, les arbres fruitiers et groseillers vers Châtenay et Verrières, la vigne sur les côteaux de Michalon et des Rabats. La pomme de terre et le blé également vers Wissous. Les prairies sont au long de la rivière.

Quand on sait que le territoire s'étend du cimetière de Massy à l'entrée de Bourg la Reine, et qu'il va de la Bièvre aux Bois de Verrières, sur près d'un millier d'hectares, on comprend que le surnom de " traine-binette " décerné aux cultivateurs d'Antony n'était pas sans justification.

Enjalvin souligne que les produits du pays sont le foin naturel, les foins artificiels, froment, seigle, orge, avoine, haricots, fèves, fraises, framboises, groseilles. Tous ces produits sont d'un bon rapport attendu que le débit en est assuré à Paris. En retour, les engrais fournis par la Capitale, probablement du fumier et des ordures ménagères, étaient très appréciés, principalement dans les terres légères.

Prairies :

Il était dans l'usage, comme encore dans nos campagnes, d'envoyer les bestiaux sur les prés dépendant de la " Grande Prairie ", tout au long de la Bièvre, et qui n'a pas moins de trois quarts de lieue (129) aussitôt la coupe de la première herbe et enlèvement de la récolte.

Ce droit de vaine pâture s'exerçait de temps immémorial au seul bénéfice des cultivateurs et fermiers d'Antony.

On trouve encore en 1848 " que de tous temps, les garde-champêtres ont verbalisé et obtenu contravention contre les habitants de Massy non propriétaires ou locataires, mais

encore contre ceux de Verrières dont le territoire borde cette partie de la Grande Prairie, canton du Pont de Pierres, et que si quelques-uns ont fait paître leurs bestiaux sur notre prairie, ce n'est qu'abusivement et à l'insu des autorités d'Antony " (130).

Le nombre des animaux de ferme s'établit en 1876 à 127 chevaux - 4 ânes - 12 vaches - 2 veaux - 500 moutons. Ces chiffres paraissent assez fantaisistes, en comparaison des 114 hectares de prairie.

Plantations des routes :

Il faut ajouter également le droit de parcours et de vaine pâture sur toutes les voies, chemins publics, terrains vagues et places publiques, qui en 1857 encore, fut mis en adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, pour une durée de cinq ans, en cinq lots partageant le territoire communal :

- 1er lot pour la pâture d'un troupeau de 150 moutons, mise à prix de 85 frs.
- 2eme lot pour 200 moutons : 115 frs.
- 3eme lot pour 75 moutons : 115 frs.
- 4eme lot pour 100 moutons : 60 frs.
- 5eme lot pour 150 moutons : 85 frs.

Des arbres nombreux et d'essences variées ornaient les voies communales. La Commune en tirait des ressources appréciables. En 1863, 24 ormes et tilleuls sur la Place du Carrousel, 700 fagots d'élagage (bois blanc) sur la voie des Morteaux (Ave de la Croix de Berny).

- en 1864, 3.500 fagots d'élagage sur la voie des Prés (ave du Petit-Antony).
 - 220 peupliers ave de la Croix de Berny,
 - 53 peupliers chemin et carrefour du Bua,
 - 21 peupliers chemin du Paradis,
 - 5 peupliers et 2 ormes au chemin des Morues.
- en 1872, 257 peupliers dans la Grande Prairie,
- en 1877, 278 peupliers au même lieu,
- en 1887, 102 arbres avenue du Petit-Antony,
 - 67 arbres jusqu'au Pont aux Anes,
 - 45 arbres sur la place et la berge du Bua
- en 1890, 45 tilleuls rue de l'Abbaye,
- en 1893, 189 arbres, diverses voies,
- en 1906, 200 arbres avenue du Petit-Antony,

Outre leur valeur propre, il ne fait pas de doute que ces arbres faisaient l'agrément de nos routes. Les photos de certains quartiers en conservent le souvenir.

Les coutumes (131)

Pour se rendre compte de l'esprit agricole qui régnait à Antony, il suffit de rappeler les vieilles coutumes qui, encore récemment, étaient fort en honneur dans notre commune.

Dans chaque ferme, la dernière voiture des moissons était ornée d'un mai immense qui se composait principalement d'un ormeau entier surmonté d'une croix faite de blé et d'avoine. Des fleurs et des guirlandes enjolivaient le tronc. A une grosse branche, un coq vivant était attaché et un moissonneur, monté à côté, lui tirait les pattes de temps en temps pour le faire crier. Cet homme était abondamment aspergé par les spectateurs installés au premier étage des maisons et des fermes.

Un grand repas réunissait les moissonneurs autour des maîtres. C'était la passée d'Août.

Souvenir du siècle précédent où la vigne était la grande richesse du pays, Saint-Vincent, patron des vigneronns était fort honoré. Chaque année un vigneron était désigné pour être le marguillier de l'année. Il devait se charger avec son prédécesseur des frais du banquet qui réunissait tous les vigneronns de la Commune.

Le matin de la Saint-Vincent, une messe était célébrée, pendant laquelle le chateau (pain béni) était distribué. C'était la Saint-Treu-leu-leu, parce que la procession avait lieu à la "queue-leu-leu" dans les vignes. Le bouquet était porté par deux vigneronns qu'on tâchait de "saouler" et quand ils étaient bien "noirs" on les installait à la place du bouquet. Sur leur tête était enfoncé un bonnet de coton avec un "roupion".

On dit à Antony " qu'une bonnette sans roupions, c'est comme une femme sans tétions ".

L'après-midi et la soirée se passaient dans les rires et les chants. Ces processions furent supprimées en 1880, parce qu'un esprit nouveau se faisait jour dans la Commune. Un nouvel élément était venu traverser le territoire et il apportait avec lui une modification dans la vie locale, qui devait, avec les années, transformer complètement Antony.

LE CHEMIN DE FER

C'est en mai 1843 que fut inaugurée la grande ligne de chemin de fer de Paris à Orléans. Neuf années après, en 1852, le trafic routier se ressentait durement de la concurrence nouvelle de ce mode de transport.

Mais déjà les voies ferrées rayonnaient autour de Paris, et la vallée de la Bièvre n'était pas oubliée par le chemin de fer :

- une première section de Paris à Bourg la Reine était inaugurée le 7 Juin 1846,
- une deuxième section de Bourg la Reine à Orsay, l'était le 28 Juillet 1854.

Ce chemin de fer de Sceaux était une voie d'essai puisque dans ses têtes de ligne, une raquette formant circuit permettait aux trains " articulés " de ne pas changer le sens de leur marche.

Mais tel quel, les populations l'accueillirent favorablement et s'y intéressèrent vivement.

Le Conseil Municipal d'Antony approuvait le 25 Juin 1854, l'emplacement de la gare prévue à Antony, sur la Rue du Pont, et confirmait son voeu d'une station à Berny desservant ce quartier.

Les avantages qu'il apportait furent très rapidement appréciés puisqu'en 1866, le Conseil demandait que la Compagnie veuille bien établir quelques trains de nuit, attendu que le dernier départ est à huit heures, et que les habitants d'Antony ne sont pas si éloignés de Paris, qu'ils y ont des parents et amis, et sont privés de pouvoir passer avec eux quelques soirées agréables, comme de la satisfaction d'aller au théâtre de temps en temps, attendu que certains commerçants sont souvent obligés de revenir pédestrement, ne pouvant faire usage du dernier train. Il demande au moins deux trains de nuit, deux ou trois fois par semaine, et de les faire correspondre aux entrées et sorties des théâtres afin d'être agréable au public (131).

Les voyageurs du Pont sont plus nombreux que ceux du Village, attendu que cette partie d'Antony est presque entièrement habitée par des commerçants (132), mais les voyages dans la Capitale se feront de plus en plus nombreux et les demandes en vue de l'amélioration du service des trains, plus pressantes.

Nous relevons bientôt la demande d'organisation d'un train ouvrier à prix réduit à 7 h. du matin et 7 h. du soir pour le retour, d'un train de théâtre pour l'Exposition Universelle de 1878.

D'autres lignes de chemin de fer se construisent dans la région : la section de Versailles à Juvisy est inaugurée le 1er mai 1883, la ligne stratégique qui doit passer sur notre territoire est l'objet des enquêtes réglementaires, et la Commune veut paraître assez importante pour que les trains s'y arrêtent :

Considérant qu'Antony est le point central des localités de Wissous, Fresnes, Bourg la Reine, Sceaux, Châtenay, tant par l'agglomération de ses habitants que par son commerce. Elle fait donc valoir sa position topographique et l'importance de sa population. Antony est appelé à s'accroître dans de grandes proportions. La Commune comprend déjà plusieurs usines : distillerie, féculerie, fabriques de chaux, plâtre, ciment, moulin à blé, et usine à gaz dont la construction est imminente et n'ayant besoin que d'un moyen de transport amenant les matières premières et consistant en la construction d'une gare qui devrait être fixée route de Wissous (133).

Dès 1887, l'augmentation du progrès et la comparaison désormais possible avec la vie extérieure, rend nos compatriotes plus exigeants sur la qualité des transports :

Attendu la défectuosité du matériel dont les malades et les femmes enceintes ne peuvent supporter les secousses et met en danger la vie des voyageurs, attendu que le service place toute la région desservie en état d'infériorité, par suite du peu de développement de la marche des trains, de l'absence complète de trains ouvriers et du surcroît de frais qui résulte du transbordement avec les autres lignes de chemin de fer, attendu que ces vices d'organisation entravent le développement du mouvement des voyageurs, nuisent à l'accroissement de la population et arrêtent l'essor de toute industrie, demande que la ligne de Sceaux soit ramenée à la voie normale (134).

En 1889, Antony obtenait un train permettant d'assister aux fêtes de nuit de l'Exposition. La correspondance qui existait le Jeudi **et le Dimanche** à minuit, par voiture à chevaux, entre Antony et Bourg la Reine, était donc suspendue, et il en résultait un avantage appréciable.

Influence du chemin de fer :

Les relations et les voyages de plus en plus fréquents et réguliers avec la Capitale permettent aux habitants de comparer la ville et ses commodités avec le village agricole

que forme encore Antony. Un besoin d'amélioration se fait de plus en plus pressant et la Commune se transforme peu à peu.

Numérotage des maisons : en 1863, et attendu les nombreuses familles portant le même nom et quelquefois les mêmes prénoms, il faut numéroter les maisons de la commune afin d'éviter de prendre une personne pour une autre, faire poser une plaque au coin de chaque rue pour en indiquer le nom (135).

Télégraphe : en 1865, M. le Maire propose d'établir un bureau télégraphique dans le local de la Mairie, en raison de l'importance de la Commune. Une semblable innovation est très utile et la dépense n'est pas trop exagérée (136).

Eclairage des rues : Il propose également l'éclairage public dans l'étendue de la Commune, afin d'éviter à la population qui est nombreuse, les accidents qui peuvent résulter de ce défaut (137).

Mais ce n'est qu'en 1875, que renseignements pris, il apparaît trop onéreux d'établir cet éclairage en entier. Six réverbères éclairés à l'huile seront établis en 1876 sur la route nationale. On en ajoute un autre sur la Mairie.

L'année suivante, le Village est doté de 11 appareils et Berny de quatre lanternes (138).

La transformation en éclairage au gaz se fera en 1884, grâce à la construction de cette usine et au contrat prévu à cet effet. Le matériel de lampes à pétrole est vendu à cette époque (139). L'installation et l'extension du nouvel éclairage se font au fur et à mesure qu'augmente l'étendue de ce nouveau réseau.

Ordures ménagères : en 1867, deux cultivateurs se proposent pour enlever, chacun dans leur quartier, les dimanches, jeudis et fêtes, de 8 h. à 9 h. du matin, toutes les immondices provenant du balayage des rues.

Considérant qu'on n'a jamais pu trouver une personne qui ait voulu se rendre acquéreur de ces immondices, qu'on ne peut pas les laisser trainer sur la voie publique pour l'encombrer et répandre de mauvaises exhalaisons par leur corruption, le Conseil alloue à chacun d'eux 25 frs par trimestre (140).

Voirie : le nettoyage des rues et places à partir de 1884, sera fait tous les dimanches et jours fériés. L'arrachage des herbes dans les ruelles devra être fait quatre fois par an à la réquisition de l'autorité (141).

Un voeu demandant le dépôt des ordures dans des récipients est émis en 1899. Il devient obligatoire en Novembre 1902, tandis que l'enlèvement a lieu deux fois par semaine en été, de Juin à Septembre (I42).

Evacuation des eaux usées : les Propriétaires sont tenus de mettre des gouttières en zinc à leurs maisons, à partir de 1892, pour des raisons que nous comprenons facilement.

Depuis 1893, les mêmes propriétaires d'immeubles en bordure de rucs pourvues d'égout sont tenus de faire établir des branchements pour la conduite des eaux ménagères dans ces canalisations.

Le lavage des ruisseaux dans les voies pourvues de bouches d'eau aura lieu une fois par semaine durant les quatre mois d'été à partir de la même époque. Depuis 1894, il a lieu deux fois par semaine.

Alimentation en eau : le " Village " possédait depuis toujours les eaux de source qui l'alimentaient. Les avantages qui en résultent sont demandés également par le Pont et nous avons vu que la canalisation s'étendait déjà sur la route d'Orléans et la route de Paris, jusqu'à la Villa de la Providence.

Mais le débit n'augmente pas pour autant et le hameau de Berny demande en 1872 que l'eau soit conduite jusqu'à lui. C'est à cette époque que la Compagnie Générale des Eaux propose à la Commune de faire arriver l'eau par Berny jusqu'au Pont d'Antony. Un contrat est passé avec elle, qui enlèvera désormais tout souci dans l'alimentation en eau de la Commune (I43).

Usine à gaz : le projet d'une usine à gaz à Antony avait été accepté avec empressement pour justifier la construction d'une halte route de Wissous, mais il fallait d'autre part s'assurer une clientèle. Le vieux fonds paysan conseillait la méfiance dans une entreprise financière et la commune ne pouvait s'engager à l'avance à transformer son éclairage public. Mais si le pétitionnaire peut réunir le nombre d'abonnements qui lui est nécessaire et s'il veut risquer l'entreprise, la commune changera alors son matériel existant. Elle fournira également 300 mètres carrés de terrain, mais laisse à la charge du concessionnaire l'établissement de la canalisation. (I44). Le projet fut réalisé en 1880 apportant à Antony une commodité nouvelle fort appréciable.

Boîtes aux lettres : C'est également en 1880 que le bureau télégraphique de la Mairie est transféré au bureau de Postes, et une boîte aux lettres installée Rue de l'Eglise, attendu que la Commune est divisée en deux parties par la ligne de chemin de fer et du trop long tracé qu'ils ont à parcourir pour porter leurs lettres au bureau de poste ou à la boîte mobile de la gare (I45).

Inconvénients et gêne du chemin de fer :

C'est qu'en effet le chemin de fer coupait l'avenue du Pont au moyen d'un passage à niveau. En novembre 1865, le Conseil Municipal, considérant que cette gare se trouve juste au point qui relie le " Village " avec le " Pont ", dont les habitants sont sans cesse en rapport avec ces derniers, et même ces derniers avec ceux du Village, que laisser la gare où elle est serait préjudiciable par la perte de temps au moment du passage des trains qui stationnent assez longtemps sur la voie, demande de déplacer la gare de 200 m. vers Berny, attendu que les employés seraient déchargés du travail des barrières et les habitants affranchis de toute attente (I46).

Il en était de même avec le passage à niveau de Berny.

Les inconvénients de cette " digue " séparant deux quartiers différents de la Commune, et qui avaient sans cesse besoin l'un de l'autre, suscitèrent de nombreuses demandes et suggestions pour y remédier. Citons principalement :

- en 1867 : voeu pour passerelle (piétons et voyageurs)
- en 1885 : projet de passerelle à la gare d'Antony.
demande de passerelle Villa de la Providence.
- en 1900 : demande de passage à niveau Villa de la Providence.
- en 1901 : voeu pour suppression des passages à niveau d'Antony et Berny.
voeu pour remplacement du Pont des Morteaux par un tablier pour voie charretière évitant le passage à niveau de Berny.
- en 1901 : plan de passage souterrain à Antony, en raison de la proximité des écoles, Mairie et Marché.
- en 1907 : renouvellement des voeux ci-dessus, afin de ne pas attendre la levée des barrières qui retardent considérablement les habitants et les voyageurs.

Ce passage souterrain aurait certainement été réalisé si la Commune avait eu les ressources suffisantes. De nombreuses années furent encore nécessaires pour qu'une solution différente puisse enfin satisfaire les habitants et usagers.

LE XIX^{EME} SIECLE - 2^{eme} MOITIE

Dans cette seconde partie du XIX^{eme} siècle la population augmente à nouveau. L'influence du chemin de fer s'affermi peu à peu. L'évolution est lente et progressive, prend une ampleur qui s'accroît avec le temps.

Les recensements donnent les résultats suivants :

en 1856	1.359 habitants.
en 1861	1.650
en 1866	1.753
en 1872	1.497
en 1876	1.525
en 1881	1.620
en 1886	1.872
en 1891	1.967
en 1896	2.553

On note seulement une sérieuse diminution à la suite de la guerre de 1870. Antony fut alors occupé par les Allemands et de gros dommages furent subis par les habitations, les meubles pillés et détruits.

Une fois de plus, notre commune subissait les horreurs de la guerre. Sous cette réserve le nombre des familles était passé de 289 en 1841 à 475 en 1896.

Celui des maisons était passé de 195 en l'An VIII, à 201 en 1843 et à 322 en 1896.

L'accroissement de la population est donc sensible et la physionomie de la Commune devait se ressentir de cette transformation.

Fêtes et Sports : Courses de chevaux :

C'est à la Croix de Berny qu'ont été courus les premiers steeple-chases, et de 1834 à 1848 de nombreuses réunions eurent lieu à cet endroit.

" Ce n'est pas un spectacle sans intérêt, écrit Enjalvin en 1852, et la course aux chevaux excite moins la curiosité que la réunion des grandes notabilités et des équipages brillants qui viennent en foule de Paris et de Londres assister à la lutte et applaudir aux vainqueurs."

C'est aussi un avantage pour les habitants du pays qui jouissent du spectacle et réalisent d'honnêtes bénéfices,

scit par les indemnités allouées aux propriétaires des terrains parcourus, soit par le haut prix des places dans les estrades, soit par la consommation que font les étrangers dans les auberges et les hôtels, soit enfin par les aumônes abondantes que laissent aux pauvres les entrepreneurs de la course et les curieux qui y assistent.

La plaine qui s'étend depuis la Croix de Berny jusqu'au dessus d'Antony a été choisie de préférence à tant d'autres pour les courses au clocher, à cause du terrain " gras et mou " de la prairie, des détours de la Bièvre qu'il faut franchir plusieurs fois, des haies vives qui bornent les propriétés. Ce sont autant d'obstacles naturels que recherchent les amateurs (143).

Il y avait chaque année des accidents, parfois mortels. Mais ces péripéties émouvantes étaient un attrait de plus.

Depuis, sa vogue a considérablement baissé. La création d'hippodromes plus rapprochés de la capitale l'ont fait délaïsser. Toutefois la réunion annuelle du mardi de Pâques conserve longtemps encore sa célébrité.

Les fastes de la vie mondaine du Second Empire la firent revivre quelque peu. Tout ce que Paris comptait de riche et d'élégant arrivait par la route d'Orléans en opulents équipages attelés à la d'Aumont. On y vit la Dame aux Camélias. Puis finalement la dernière journée de courses a été rayée du calendrier sportif en 1893, et le vieil hippodrome a définitivement fermé ses portes (149).

Aujourd'hui, le vaste prison de Fresnes et des lotissements occupent les prairies du Champ de courses. Il ne reste plus qu'un bâtiment délabré, encore habité, sur lequel se lit une peinture écaillée " Haras de Berny - Pavillon des courses ".

Fêtes communales :

La fête communale avait lieu traditionnellement dans la partie ancienne du " Village " (150) dans la 1ere quinzaine de mai. Mais le " Pont d'Antony ", partie neuve du pays, voulut avoir également la sienne. A partir de 1830, les commerçants de ce quartier l'organisèrent à leurs frais, le 3eme dimanche d'Août (151). Mais elle était plus irrégulière.

Le quartier de Berny enfin, voulut avoir aussi sa distraction annuelle en Juillet 1907. Mais cette multiplication des réjouissances de quartier diminuait d'autant leur importance (152).

Il fallut les regrouper en 1911 sous l'égide de la Municipalité (153), et la fête communale eut lieu désormais en Mai sur la Place des Ecoles (place de la Mairie actuelle) point central du nouvel Antony, mis en valeur par la Gare, la Mairie, les écoles nouvelles, à la jonction des deux anciennes agglomérations.

Places et chemins publics :

La première influence du chemin de fer se fit sentir en raison de son tracé. Nous avons vu la gêne qu'il a occasionnée pendant trois quarts de siècle par le passage à niveau, sur la Rue de la Mairie qui lui est transversale.

Dans le sens longitudinal, il n'existait que des sentiers desservant des terrains de culture. La plus grande pièce de ces terrains allait jusqu'à Berny, d'une part, de la route nationale au Chemin Mansais, d'autre part. Ce lieu dit " la Grande couture " était ainsi partagé en deux parties sensiblement égales.

Les charrois évacuant les récoltes créèrent donc de chaque côté du chemin de fer, des sentiers parallèles, rejoignant la rue de la Mairie et la route de Versailles. A ces endroits, deux stations étaient établies.

La proximité des gares donna vite l'idée de bâtir sur ces terrains et Mme Muret abandonna en 1863 une bande de terre de 12 m. de largeur tout le long du chemin de fer, afin d'établir un boulevard avec trottoir.

Son établissement devait contribuer à donner des promenades au public ainsi qu'à la prospérité du pays par les constructions qui pourraient s'y faire (154). Le Conseil pronait l'engagement de faire planter cette voie des deux côtés et d'y construire des trottoirs. Il avait alors en vue l'avantage de faciliter les communications avec la sous-préfecture de Sceaux, et le classement dans la vicinalité fut ainsi décidé.

La mise en état du nouveau chemin et les plantations se firent en 1866 et les années suivantes, par le travail des prestataires, cultivateurs, ouvriers et habitants de la Commune. Celle-ci n'était pas riche et le sacrifice était grand, hors de proportion avec l'avantage qui lui était procuré.

Par contre, le seul abandon du terrain n'était même pas un sacrifice pécunier consenti par la donataire. La mise en viabilité donnait une valeur considérable aux terrains à bâtir et le bénéfice allait tout entier à Mme Muret.

La Commune le comprit fort bien et ne renouvela pas cette expérience.

D'autres offres de terrains, voies privées de lotissements furent repoussées par le Conseil municipal, en raison des charges qui en seraient résultées pour la Commune.

Toutefois le Boulevard Muret devait suggérer une réalisation urbaine considérable à Antony : l'établissement d'une place publique à son débouché sur la Rue de la Mairie.

La Mairie - Ecole était devenue trop petite pour la population et la nécessité de construire une école de garçons devenait évidente. La possession d'une place publique était indispensable pour les fêtes communales et les cérémonies. Le centre d'attraction que formait la Gare et l'enchantement d'une avenue plantée firent jaillir en 1867 l'idée de conjuguer ces éléments sur leur jonction topographique. En 1868, un terrain de 2.500 mètres carrés était acheté à cet effet : c'est la place de la Mairie et la Mairie actuelle.

En 1867, la Commune demande que soit réservé une voie de six mètres pour donner une issue à l'enlèvement des récoltes. Et comme il y avait une raison à la dégradation de ce chemin, on trouve de nombreuses réclamations à la Compagnie pour empiérement et pavage concernant la Rue Volpeau, devant la Gare des Marchandises (I22).

Voirie et Travaux :

Dès avant le chemin de fer, l'activité d'Antony était tournée vers l'entretien de ses chemins, tout au moins de ceux reliant aux localités voisines et que nous appelons les chemins vicinaux ordinaires.

Leur amélioration se fait sentir dès 1852 par la création de deux chemins nouveaux :

- celui des Morteaux (Ave de la Croix de Berny) du centre du pays à la R.N. 186.
- celui des Vaches (Ave du Bois de Verrières) du centre du pays à Verrières.

L'entretien consiste en majeure partie par l'achat de cailloux, pavés pour ruisseaux, pierres pour caniveaux, transport de ces matériaux qui s'achètent par petites quantités, sur place ou dans les communes environnantes, charrois de terres par suite de nivellement, et enfin par une main-d'oeuvre de terrassiers embauchés à la journée (I56).

En 1861, on relie la rue de Châtenay à la route de Versailles pour rejoindre Sceaux par la nouvelle rue Sully-Prud'homme. L'ancien chemin de Châtenay sera peu à peu délaissé au profit de la route de Versailles.

En 1862, la R.N. 186 étant macadamisée, occasionne les jours de pluie, beaucoup de tirage aux chevaux, et la rue de Châtenay, par le centre d'Antony, devient plus fréquentée (157).

La liste des rues et leur future largeur nous sont données en 1869. A cette époque, le " Pont " s'échelonne le long de la route nationale, le " Village " seul forme une agglomération : nous en reconnaissons les voies (158) :

- Rue de l'Abbaye
- Rue Bourgneuf
- Rue de Chartres
- Ruelle aux Chats
- Rue des 4-Cadrans
- Rue de l'Eglise
- Rue Fondouze
- Rue du Lavoir.
- Ruelle du Pas-Rond
- Rue du Moulin
- Rue Persil
- Rue des Plâtrières
- Rue du Pont aux Anes
- Ruelle à Rioux.
- Rue de Verrières.

Les chemins vicinaux sont les suivants :

N° 1 dit des Prés	715 m.
N° 2 dit de Chartres	425 m.
N° 3 dit du Bua	860 m.
N° 4 dit de Wissous	1080 m.
N° 5 dit des Morteaux	1040 m.
N° 6 dit des Vaches	1060 m.
N° 7 dit du chemin de fer ..	525 m.

Des chemins sont créés ou déplacés. Pour faciliter l'exploitation de la fabrique de chaux, M. Baron est autorisé à changer la direction du sentier qui va du Pont d'Antony à Fresnes à travers la prairie. Il devra reconstruire à ses frais le petit pont qui existe sur la rigole. Le chemin nouveau sera établi le long du fossé à gauche de la prairie et aura au moins 2 m. de large (160). C'est aujourd'hui une route départementale, la rue Jules-Ferry, qui traverse le lotissement des Fleurs et aboutit route de Wissous.

Ainsi aucune voie ne reliait directement Antony à Fresnes. Il fallait d'abord traverser la rivière, soit au Pont d'Antony, soit à Bemy, et c'est à cette station qu'un service d'omnibus prenait les voyageurs pour cette commune.

L'idée d'un nouveau chemin apparaît en 1878 au Conseil Municipal qui approuve le principe sous réserve qu'il soit le prolongement de la Rue de la Mairie. Il devait avoir 15 m. de large jusqu'à la Bièvre, et 12 m. ensuite. Son but était de desservir la station d'une future ligne de chemin de fer de Paris à Auneau. Le Conseil obtint une largeur de 15 m.

LES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

L'Enseignement - Fonctionnement historique -

La relation des diverses initiatives locales en faveur de l'éducation marque plus particulièrement l'évolution des esprits qui, à Antony comme ailleurs, a aboutit à l'organisation actuelle de l'Enseignement.

Les archives nationales (I65) ont conservé un testament d'Osannie, femme d'Hugolin le Forestier, en date du Mercredi devant la Quasimodo I307, par lequel après divers dons aux Eglise, chapelains, confrairies et maladreries des environs, elle lègue notamment " au maitre de l'escole de Antoigni : dix solz " L'enseignement parait donc établi déjà solidement à Antony, il y a six siècles et demi.

La période trouble des Guerres de Cent Ans avait presque complètement dévasté le village, et lorsque l'archidiacre de Joses parcourut les paroisses de sa juridiction, en I467, il ne cite que deux écoles, mais aucune à Antony.

Dans un titre du 2 Mars I553, nous trouvons l'indication d'une maison du bourg, tenant d'une part " au jardin ou place de faire escolle dudict Anthoigny " (I66)

Le 20 Décembre I675, Elie Lavaux vendit à la fabrique d'Antony, pour la somme de 650 frs, une maison sise à l'emplacement du presbytère actuel, et qui servit à loger le vicaire et à installer l'école du village (I67).

Par un acte du I6 Décembre I697, Pierre Lemoyne, curé d'Antony, fait don aux religieux des biens qu'il possède à Antony, à la charge de payer I50 livres par chacun an, de trois en trois mois, aux quatre quartiers, pour l'entretien d'une maitresse d'école audit Antony, pour l'instruction des pauvres enfants, laquelle sera fait gratis sans pouvoir prétendre aucune rétribution et reconnaissance, et 40 livres aussi à la fabrique à condition de fournir à la maitresse d'école, tant pour elle que pour tenir lesdites écoles, sans qu'il lui en puisse être rien demandé (I68).

Dans son testament de I705, il ajoute pour la maitresse d'école, un habit complet d'étamine noir ou brun, comme elle le voudra, et vingt livres en argent pour l'armoire du linge (I69).

En 1711, un habitant du bourg, Jean Feydeau, dote également les enfants pauvres de l'instruction gratuite, grâce à un legs de 350 livres de rente destinée à la création d'un chapelain " Ledit sieur chapelain sera tenu de tenir tous les jours l'école aux pauvres petits garçons de la paroisse, gratis pour les pauvres et sans rétribution, et desquels seulement il ne pourra rien exiger " (170).

Dès cette époque et pendant près de 80 ans, la fabrique exécuta ces legs et loua une maison. Mais comme il fallait renouveler le bail et qu'on ne trouvait pas toujours de logement convenable ou commode, elle se détermina à faire bâtir une maison pour cette école (171).

En 1788, elle fit construire une petite maison à l'angle Sud-Ouest du cimetière (place de l'Eglise actuelle) et attenante au presbytère, et donna de plus une largeur de terrain égale pour servir de cour à l'école. L'entreprise coûta 3.370 francs.

Les réponses à un questionnaire du 13 Juillet 1792 montrent l'organisation scolaire sous la Révolution (172) :

- Il y a un maître et une maîtresse d'école, son épouse, pour les filles.
- Il n'y a point de revenus annuels attachés aux écoles. Il n'y a pour le maître d'école que 200 livres donnés par la fabrique, dont 100 livres pour l'éducation gratis des pauvres, et 100 livres pour le service divin et l'éducation des enfants de chœur. Il y a pour la maîtresse d'école des filles 150 livres laissées par un ancien curé pour l'éducation gratis des pauvres.
- La rétribution des enfants qui paient les mois et qui sont le plus petit nombre, ayant beaucoup plus de pauvres, est de 8 à 10 sols pour les petits et 20 sols pour ceux qui écrivent et qui calculent.
- Les écoles des garçons et des filles, séparées dépendent de la fabrique.
- Pour l'école des garçons, c'est une salle qui est sous la chambre du vicariat. Quand à l'école des filles, elle a été bâtie il y a six ans sur un petit coin du cimetière, où l'on a bâti le logement du maître et de la maîtresse d'école, son épouse, laquelle maison consiste dans une chambre et cabinet et grenier, une salle qui sert pour faire l'école des dites filles, et une petite cave sous l'escalier.

C'est le 3 Brumaire an VII que le Conseil Municipal prend acte du traitement assuré par les habitants au citoyen Plisson et à sa femme, institutrice : 2.188 livres en assisgnats et divers avantages énumérés en nature (173).

Considérant que cette soumission est insuffisante pour nourrir sa famille, il est autorisé à traiter de gré à gré avec les familles non soumissionnaires, afin d'obtenir le complément nécessaire à sa subsistance, sous réserve de ne pas refuser d'admettre et d'instruire les enfants des pauvres qui ne seraient pas en état de payer.

Cette transformation dans la situation de l'instituteur provient de la vente des biens nationaux dans lesquels la donation du curé Lemoine se trouva comprise. Les écoles n'avaient donc plus aucune ressource particulière.

Asile et école des filles :

Conformément à une ordonnance royale du 26 Janvier 1820, M. Jérôme Trudon, Manufacturier, Maire d'Antony, et Mme Veuve Moutier, ont fait donation aux pauvres, le 25 mai 1820, chacun pour moitié, d'une somme de 3.000 frs pour servir à l'acquisition d'une maison sise à Antony, Avenue du Pont, destinée au logement des sœurs et l'établissement des écoles, et une rente sur l'Etat de 600 frs pour être employée à l'entretien des deux sœurs de Charité qui seraient établies et logées dans ladite maison pour le service des pauvres (174).

Aux termes du même acte, Maître Laguesse vendait cette maison pour la somme de 8.200 frs aux Pauvres d'Antony, représentés par le Bureau de Bienfaisance. Elle ne devait sous aucun prétexte être détournée de ces usages.

Logement et retribution étant assurés, l'enseignement devenait dès lors gratuit pour les jeunes filles d'Antony.

En 1845, le besoin d'une école maternelle, devant servir aux mères de famille, d'asile pour leurs jeunes enfants pendant qu'elles iraient elles-mêmes travailler, il fut décidé entre le Bureau de Bienfaisance et la Commune, que celle-ci élèverait sur une partie de l'immeuble acquis en 1820, des bâtiments à usage d'école maternelle, laquelle serait confiée à la direction des sœurs de la Croix qui dirigeaient l'école primaire de filles.

Dans les années 1847 et 1864, les locaux de l'école maternelle furent agrandis et celle-ci resta jusqu'en 1898 sous la direction des sœurs de la Croix.

En 1886, la loi de laïcisation de toutes les écoles communales fut votée et la Commune d'Antony mise en demeure par les pouvoirs publics d'avoir une école laïque de filles.

La Commune crut possible d'installer l'école primaire laïcisée, et tout au moins son école maternelle laïcisée dans les locaux de l'école maternelle construits aux frais de la Commune sur le terrain du Bureau de Bienfaisance, objet de la donation de 1820.

Le Bureau de Bienfaisance s'y étant refusé, d'accord avec la famille Trudon, une instance judiciaire s'engageait, lorsque les parties intéressées se rapprochèrent et l'aliénation de l'immeuble fut décidée pour la somme de 35.000 frs.

La valeur en était attribuée pour 1 / 7ème au Bureau de Bienfaisance et les 6 / 7èmes à la Commune. L'acheteur s'engageait à respecter les clauses de la donation de 1820 et c'est ainsi que fut créé l'école libre des filles qui fonctionne 15 Rue de la Mairie, toujours sous la direction des secours de la Croix.

Le Bureau de Bienfaisance achetait des rentes 3 % pour en affecter les arrérages au service des Pauvres.

Avec cette ressource, la Commune achetait le 13 Décembre 1904 à M. Barié, un terrain de 852 mq. à 16 frs le mètre, en vue de la construction d'une école maternelle et d'une école des filles, au long de la place des Ecoles. L'ensemble devait être inauguré le 23 Octobre 1907.

L'école des garçons :

Une ordonnance royale du 1er Juillet 1835 autorisait la commune à acquérir du sieur Gau moyennant 4.800 frs un terrain de 270 mq. pour la construction d'un bâtiment destiné à servir de maison commune et d'école, avec un corps de garde.

La construction fut faite de 1835 à 1838. Outre le logement de l'Instituteur - Secrétaire de la Mairie, se trouvait installée au rez-de-chaussée la classe de l'école des garçons.

Par suite de la perte du logs Lemoine, l'enseignement n'y était pas gratuit. Le Conseil Municipal (175) fixe en 1851 la rétribution scolaire à 2 frs par mois, mais 27 enfants sont admis gratuitement. Il n'y en a plus que 16 en 1860 et 8 en 1861.

En 1852, Enjalvin regrette que l'instruction des garçons soit encore payée, tandis que celle des filles est gratuite. Il s'ensuit que les jeunes filles sont plus instruites que les garçons, quoi qu'ils aient pour le moins, autant besoin d'instruction qu'elles. Il ajoute que l'instituteur est un très bon maître. Nous dirons aussi très dévoué puisque depuis deux ans il donne gratuitement des cours

d'adultes, et qu'en remerciement le Conseil lui alloue 50 frs d'indemnité (176).

En 1867 le Conseil veut bien répandre l'instruction dans toutes les classes de la société, et pour faciliter l'entrée des écoles à tous ceux dont les parents sont peu aisés, il est d'avis que le nombre des élèves à admettre gratuitement à l'école des garçons soit illimité. Mais comme cette gratuité ne doit pas être supportée par l'instituteur, celui-ci aura chaque année 15 élèves indigents pour lesquels il ne recevra rien et la Commune lui paiera une rétribution mensuelle de 2 frs 50 pour ces élèves. Il ne considère d'ailleurs pas que la gratuité soit un stimulant pour la fréquentation scolaire, et constate au contraire, que les élèves reconnus indigents, pour le plus grand nombre, ne profitent pas de la faculté accordée (177).

A cette date il existe deux cours d'adultes gratuits du 1er novembre au 1er mars, pour les garçons et pour les filles.

En 1872 enfin, le principe de la gratuité de l'enseignement est admis pour les garçons. Il le sera définitivement le 15 Février 1875.

Mais dès 1865, la classe de garçons est devenue insuffisante par l'accroissement du nombre des élèves. Une classe nouvelle est construite entre cour et jardin, après acquisition d'un terrain faisant suite à la Mairie (178).

En 1867, la Commune achète un nouveau terrain de 2500 mq. à 5 frs le mètre, pour l'édification d'une école neuve et d'une place publique. Il s'agit de la Mairie actuelle et de la Place Auguste Mounié.

La Mairie :

Il suffit de résumer les emplacements successifs de celle-ci pour en suivre l'évolution.

Dans tous les cas, le bâtiment a été adapté à une fonction qui n'était pas la sienne. C'est cependant la Maison Commune qui subit la première le besoin d'extension que ressent périodiquement notre village.

Avant la Révolution, l'Eglise est le seul bâtiment assez vaste pour contenir l'Assemblée générale des habitants. La maison seigneuriale était le Centre administratif des religieux de Saint-Germain. Après sa vente comme bien national le Secrétariat de la Maison Commune est installé dans une dépendance du presbytère, aux abords de l'Eglise.

1835 voit la construction d'un bâtiment mixte qui deviendra vite insuffisant et marquera les transformations de la Commune. Déjà son emplacement, 44 Rue de la Mairie, se rapproche du nouveau quartier du Pont d'Antony. Il fait la transition et la jonction entre le " Village " et l'attraction de la route nationale. La Rue de la Mairie devient la rue principale d'Antony.

Les transformations successives de cette Mairie marquent diverses étapes de la croissance de notre Commune :

- II Juin 1865, création d'une nouvelle classe provisoire dans la cour de la Mairie.
- 10 Novembre 1865, installation d'un bureau télégraphique.
- 1866, construction d'une nouvelle classe et d'un logement pour l'instituteur.
- 1867, surélévation et construction d'un second étage.
- 24 Février 1867, employé spécial pour le télégraphe.
- 21 Juin 1868, nomination d'un secrétaire spécial pour la Mairie, et logé dans le bâtiment.
- 1880, transfert du télégraphe au bureau de postes.
- 1881, transformation de l'escalier intérieur.
- 3 Décembre 1893, création d'un poste de police à la Mairie avec un agent logé.
- 6 Juillet 1900, un petit employé est adjoint au Secrétaire de la Mairie.
- 1er Octobre 1901, étude d'un projet de mairie nouvelle.

Ce projet fut discuté de 1903 à 1911. Il avait pour but l'érection d'une nouvelle place publique qui faisait grandement défaut, et la construction d'une Mairie répondant aux besoins des nouveaux services administratifs.

En voici la justification tirée en 1911 du dossier d'expropriation (179) : " La Mairie et la place qui est réservée au devant, va être symétrique de la Place des Ecoles. Cet emplacement réunira en un même lieu ses services administratifs. Antony avait deux centres d'agglomération, le terrain envisagé est juste entre les deux centres. Il sera d'un accès facile et donnera la plus grande somme d'avantages à tous les habitants de la Commune ".

Antony subissait donc à ce moment une crise de croissance particulièrement forte, et le projet soulevait de gros remous dans l'opinion publique, surtout lorsque le prix de la construction fut chiffré à 319.000 frs. D'autres dépenses étaient aussi nécessaires et la campagne électorale fut menée sur ce projet. La Municipalité fut battue et une personnalité nouvelle prit la direction de la Commune : M. Mounié, nouveau Maire, allait se trouver devant les difficultés créées par les lotissements qui surgissaient de toutes parts.

